

Point **COMM UNE!**

Lausanne organise depuis 2013
une manche du « FIBA 3x3 World Tour »,
discipline olympique dès les Jeux
de 2020 à Tokyo.

© Jonathan Viey

Point DOSSIER SPORT!

**Ça bouge dans
les communes
vaudoises pour
proposer des
activités sportives**

pp. 9 à 25



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis 95 ans, la Caisse intercommunale de pensions (CIP) assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec plus de 20'500 assurés, une fortune de plus de 3,3 milliards de francs et un parc immobilier dépassant 2000 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous : 021 348 21 11
www.cipvd.ch

Gérée par  **Retraites
Populaires**

cip caisse
intercommunale
de pensions

SOMMAIRE!

Point UCV!

L'essentiel _____ p. 2

Les coulisses de l'UCV _____ p. 4

Sortie au vert
pour le comité de rédaction _____ p. 6

Point DOSSIER SPORT!

JOJ 2020: un magnifique défi
à relever à Villars! _____ p. 10

Lausanne,
Capitale olympique _____ p. 12

A chaque commune
son offre sportive _____ p. 15

Comment maintenir
des petites stations de ski
dans les communes? _____ p. 18

Arrêt sur invité:
Cédric Bovey,
président de l'ACVG _____ p. 22

Infographie _____ p. 25

Point COMMUNES!

Indemnité pour «dézonage»:
entre illusion et faux espoirs _____ p. 26

Le Grand Genève:
une agglomération
transfrontalière _____ p. 29

Point CULTURE!

Les Brandons de Moudon _____ p. 32

Point ASSOCIATIONS!

aVDaas

2019: que de nouveautés
dans les assurances sociales _____ p. 34

AVIATCO

Journée technique _____ p. 37

Point HÉRALDIQUE! _____ p. 39

Point AGENDA! _____ p. 40

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!*
en format numérique sur l'application UCV



ÉDITO! L'expérience fait la différence!

Voilà le nouveau slogan du Secrétariat général de l'Union des Communes Vaudoises (UCV).



Gianni Saitta
Secrétaire général de l'UCV

Derrière cette phrase, une vision en trois volets: rester l'interlocuteur de référence pour la défense des intérêts des communes vaudoises, renforcer la position de numéro un dans la formation des élus et employés communaux et développer un réseau d'informations à destination des communes vaudoises et du grand public. Ce sont là les bases de la nouvelle charte institutionnelle du Secrétariat général.

Développée en détail sur notre site internet (www.ucv.ch), cette nouvelle charte nous a permis de préciser nos missions et nos valeurs, afin que la (nouvelle) équipe motivée du secrétariat puisse identifier clairement ses objectifs stratégiques. Nous avons renforcé notre expertise dans le domaine juridique, financier et dans la communication, en consolidant nos acquis grâce à la formation continue. Le tout dans une «orientation client» ou, devrait-on dire dans le cas de l'UCV, une «orientation communes».

Fort d'une expérience de plusieurs décennies dans la défense des intérêts des communes et le conseil aux communes, le Secrétariat général va continuer à cultiver cette force pour faire la

différence dans tous les domaines du giron de l'UCV.

Un joli challenge à relever en équipe! Notre nouvelle formation «Les bases du pilotage communal» en est la preuve. Tous nos experts sont mobilisés pour aborder l'ensemble des thèmes qui pourraient vous intéresser: gestion financière communale, règles du pilotage communal, fonctionnement interne et politiques publiques. Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet et notre application mobile, sur laquelle se trouvent d'ailleurs les contenus du magazine que vous tenez entre vos mains.

«Tous nos **experts** sont
mobilisés pour aborder
l'**ensemble** des thèmes
qui pourraient vous intéresser»

Celui-ci a d'ailleurs pris un nouveau tournant l'année passée avec l'arrivée de Chloé Wiss, chargée de communication à l'UCV. Des dossiers thématiques – le sport dans ce numéro – mais aussi des anecdotes intéressantes sur les communes vaudoises et de nombreux articles d'acteurs et de spécialistes du monde des communes. Un journal que nous proposons désormais également aux membres des conseils communaux ou généraux sur abonnement (contactez Mme Wiss).

Sur ce, bonne lecture! ■

IMPRESSUM!

Point CommUNE! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, 2500 exemplaires. Distribué gratuitement aux communes membres et partenaires de l'UCV. Sur abonnement pour tout autre public via pointcommune@ucv.ch

Comité de rédaction

Pierre-Alain Borloz (AVSM) ■ Eugène Chollet (SOPV)
■ Gianni Saitta (UCV) ■ Laurent Lanz (aVDaas) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■ Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

Contacter la rédaction

Chloé Wiss (UCV) – Chargée de communication et du *Point CommUNE!* ■ Av. de Lavaux 35 ■ case postale ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■ chloe.wiss@ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9
■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21
■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page

idée, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■
Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

L'essentiel

ANALYSE SUR LES BUDGETS COMMUNAUX 2019: MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION!

A ce jour, vous êtes **230** communes à avoir transmis vos budgets à l'UCV. Ces informations nous seront bien pratiques pour mieux comprendre l'anticipation de la RIE III vaudoise dans les communes.



ATELIER PARTICIPATIF: LA NOUVELLE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE VAUDOISE

Le 15 mars, l'UCV organise un atelier pour les membres

des exécutifs communaux des communes membres de l'UCV. L'objectif est de débattre et échanger sur l'architecture de la nouvelle péréquation. Nous aborderons les questions relatives à la péréquation des ressources et à la péréquation des besoins.



CONSULTATIONS SUR LA MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES DROITS POLITIQUES (MISE EN EXPLOITATION DU VOTE ÉLECTRONIQUE)

Le projet est de faire figurer dans la loi les mesures de vérifiabilité du vote électro-

nique et de l'exactitude des résultats, de la publication des informations relatives au système de vote électronique et à son exploitation ainsi que de l'obligation, pour les cantons, d'être au bénéfice d'une autorisation fédérale pour l'utilisation du canal de vote électronique. Le projet doit également permettre aux cantons de mettre à disposition le matériel de vote par voie électronique pour les électeurs qui se seront inscrits pour utiliser cette voie.

Il est important de souligner que les cantons resteront libres de décider s'ils désirent introduire le vote électronique ou non.

L'UCV a répondu à la consultation le 22 février 2019.



COMPARAISON FINANCIÈRE DU CANTON ET DES COMMUNES: L'ÉCART SE CREUSE!

Les communes doivent soutenir une dette **9.2** fois plus élevée, en proportion, que celle du canton, avec une marge d'autofinancement plus faible.

Les communes doivent faire face à des investissements **3.5** fois plus élevés, en proportion, que ceux du canton, avec une marge d'autofinancement plus faible.

Les dépenses nettes d'investissement sont plus importantes que la marge d'autofinancement dans les communes, ce qui implique le recours à la dette. Ce n'est pas le cas au niveau cantonal.

3 définitions

La **marge d'autofinancement** d'une commune correspond à la différence entre les revenus courants et les charges courantes. Elle peut donc servir à rembourser la dette, mais également à financer de nouveaux investissements.

La **dette** est en relation directe avec la marge d'autofinancement. Plus cette dernière est élevée, plus la collectivité publique est en mesure de soutenir une dette importante. Il est donc possible d'évaluer la situation financière en tenant compte du rapport entre la dette et la marge d'autofinancement.

En finances publiques, les collectivités investissent dans des infrastructures qu'elles financent en partie grâce à leur marge d'autofinancement, mais surtout en empruntant. Les **dépenses nettes d'investissement** (dépenses d'investissement moins les recettes d'investissement) sont donc directement corrélées avec le niveau d'endettement et la marge d'autofinancement.

www.ucv.ch/financescommunales



ÉTAT DES FUSIONS AU 1^{er} JANVIER 2019

Si aucune nouvelle commune n'a vu le jour en 2018, cette année a été marquée par l'acceptation, le 25 novembre 2018, de deux conventions de fusion par les populations des communes concernées. Ainsi, Aubonne et Montherod formeront la commune d'Aubonne le 1^{er} janvier 2021 et la commune de Hautemorges entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Elle sera issue des communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery. Le 25 novembre 2018 également, la population de Veytaux a accepté l'initiative populaire demandant à la Municipalité d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion.

Quatre projets de fusion impliquant neuf communes sont en cours dans le canton:

- Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin: une présentation de la convention de fusion dans les trois communes est prévue fin mars 2019. La convention de fusion sera votée par les trois conseils en juin 2019.
- Blonay et Saint-Légier: le rapport final du projet de fusion entre Blonay et Saint-Légier sera présenté aux deux conseils communaux au printemps 2019.
- Oron et Essertes: le Conseil général de la commune d'Essertes a accepté dans sa séance du 29 janvier 2019 le principe d'engager des pourparlers en vue d'une fusion avec la commune d'Oron.
- Assens et Bioley-Orjulaz: les conseils des deux communes ont largement accepté les préavis d'intention de fusion début décembre 2018.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2019, nous comptons toujours **309** communes vaudoises.

Merci à Amélie Ramoni-Perret, juriste au SCL, pour les précisions !

L'UCV propose un accompagnement dans le cas de fusions de communes, notamment sur le processus de fusion, l'animation de groupes de travail et la réalisation d'analyses multicritères.



94%

C'est le pourcentage de la population vaudoise représentée par l'UCV, qui compte 277 communes membres sur les 309 communes vaudoises.



LE CHIFFRE

UNE NOUVELLE FORMATION DONNÉE PAR L'UCV: LES BASES DU PILOTAGE COMMUNAL



Le pilotage communal est une tâche complexe qui nécessite de nombreuses connaissances dans des

domaines très variés: gestion financière, législation, institutions publiques, politiques publiques, etc. Cette formation propose d'aborder les éléments principaux de la gestion communale de manière pragmatique, afin de mieux comprendre et appréhender le pilotage d'une commune. **Plus d'infos sur www.ucv.ch/formations**

L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES AVANCE BIEN!

Cossonay, Dizy, Gollion, La Chaux, Senarclens, sont déjà dans les préparatifs pour la fête du **15 juin 2019** qui aura lieu au centre de Cossonay. Les inscriptions seront ouvertes dès fin avril. **Plus d'infos sur www.ucv2019.ch**

Les cinq communes organisatrices de la Journée des Communes Vaudoises,



RENCONTRE DE POLITIQUE LOCALE À YVERDON-LES-BAINS

Cet événement organisé par l'IDHEAP en partenariat avec les associations faitières des communes romandes, représentées par la Commission romande de politique locale, aura lieu le **13 juin 2019** avec pour thème «Communes et vieillissement de la population: comment relever le défi?». **Plus d'infos et inscriptions sur www.unil.ch/idheap/rpl**



Les coulisses de l'UCV: présentation du Secrétariat général et du Comité

En janvier 2019, M. Gianni Saitta a pris ses fonctions en tant que nouveau secrétaire général de l'Union des Communes Vaudoises. C'est l'occasion de (re)présenter l'équipe, riche en compétences et aux profils variés, qui compose le bureau de l'UCV, sans oublier les membres du Comité.



Chloé Wiss
Chargée de communication
à l'UCV

L'Union des Communes Vaudoises ce n'est pas «que» de nombreux dossiers de politiques publiques communales traités par un comité actif, des groupes de travail et des organes, tels que les Groupes des Bourgs et Villages, des Villes et le Conseil. C'est aussi un bureau composé de sept collaborateurs dont les locaux sont situés à l'avenue de Lavaux 35 à Pully. Profitons de ce numéro pour présenter les coulisses de l'UCV.

Sept collaborateurs expérimentés au service de 277 communes membres de l'UCV, et même plus!

Secrétaire général depuis le début de l'année, Gianni Saitta garde son rôle de conseiller en stratégie et gestion financière publiques et responsable des formations. En plus de s'impliquer à 200% pour que l'UCV puisse mener à bien ses missions en collaborant avec tous les organes et les nombreux partenaires de

l'association, il est toujours disponible pour expliquer les subtilités des finances communales ou pour mettre sur pied de nouvelles formations destinées aux élus et employés communaux.

Ana Azevedo et Isabelle del Rizzo sont toutes deux juristes à l'UCV. Elles assurent la permanence juridique à disposition des communes membres et gèrent les consultations. Le fonctionnement des institutions publiques n'a pas de secret pour elles! Les expériences professionnelles d'Ana au sein de la police communale et au service des communes lui sont très utiles pour les conseiller en matière juridique et Isabelle assure également le secrétariat de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire.

Lucie Von der Mühl est assistante en gestion financière publique mais aussi la comptable de l'association. Dans tous les cas, les chiffres ne lui font pas peur puisque ni analyse financière, ni budget, ni remise des comptes ne l'impressionnent!

L'UCV se veut à l'écoute des demandes des communes. Catherine Losey et Valérie Moreno sont les inter-

locutrices de référence pour prendre en compte vos besoins spécifiques. Comme assistante exécutive et chargée des formations et manifestations, Catherine trouve toujours des solutions dans les tâches les plus ardues d'organisation. Quant à Valérie, webmaster et chargée de l'annuaire des communes vaudoises, sa patience légendaire lui est très utile pour gérer l'annuaire et le site web, tout en assistant notre équipe sur le plan informatique.

Enfin, je suis moi-même en charge de la communication et du magazine de l'UCV. Chaque trimestre, je coordonne la réalisation du magazine et plusieurs fois par an j'envoie la newsletter UCV-info et transmets de nombreuses informations via notre application gratuite. Promis, j'essaie de ne pas vous surcharger de mails!

Et le Comité de l'UCV?

Le Comité exécutif de l'association est composé de 13 membres, dont la présidente. D'après les statuts de l'UCV, ils sont choisis parmi les syndics des communes membres, à raison d'un délégué par district. Les présidents des Groupes





L'équipe du secrétariat de l'UCV. De gauche à droite: Ana Azevedo, Lucie Von der Mühl, Chloé Wiss et Isabelle del Rizzo en haut, Valérie Moreno et Gianni Saitta en bas. Catherine Losey absente de la photo. © Pauline Stauffer

des Villes et Bourgs et Villages font également partie du Comité, ainsi que le syndic de Lausanne.

Actuellement, les membres du Comité de l'UCV sont les élus suivants:

- Mme Claudine Wyssa, présidente de l'UCV et syndique de Bussigny
- M. Jean-Daniel Carrard, syndic d'Yverdon-les-Bains et président du Groupe des Villes
- Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux et présidente du Groupe des Bourgs et Villages
- M. Julien Cuérel, député et syndic de Baulmes
- M. Dominique Dafflon, syndic de Saint-Barthélemy
- M. Vincent Jaques, député et syndic de Morges
- M. Grégoire Junod, syndic de Lausanne
- M. Christophe Lanz, syndic de Roche
- Mme Christelle Luisier-Brodard, députée et syndique de Payerne
- M. Maurice Mischler, député et syndic d'Epalinges
- M. Gustave Muheim, syndic de Belmont-sur-Lausanne
- M. François Roch, syndic de Perroy
- M. Laurent Wehrli, conseiller national et syndic de Montreux

Le Comité de l'UCV se réunit une fois par mois, ou plus selon les enjeux, afin de trouver des solutions allant dans le sens de l'ensemble de toutes les communes vaudoises. Et toujours avec la priorité de conserver et accroître l'autonomie communale! ■

Contactez le Secrétariat général
via www.ucv.ch/secretariat
ou au 021 557 81 30

Sortie au vert pour le comité de rédaction de *Point CommUNE!*

En décembre dernier, l'équipe presque au complet s'est rendue à la cathédrale de Lausanne pour une visite inédite en compagnie de deux membres de l'intendance. Un moment riche en anecdotes!



Chloé Wiss
Chargée de communication
à l'UCV

Une fois par année, après la séance de rédaction, nous nous réunissons à l'extérieur pour une sortie au vert. En plus de présenter notre magazine à un autre type de public, ces excursions nous permettent de faire de jolies découvertes qui, peut-être, susciteront des idées de reportages. Résumé de ce court après-midi.

La cathédrale de Lausanne: un édifice historique entretenu par un personnel dévoué

Ce 12 décembre 2018, nous avons été chaleureusement accueillis par deux des trois gérants de la cathédrale, l'intendant M. Jean-Claude Gafner étant absent ce jour: M. Mario Pereira, concierge de la cathédrale et M. Patrick Graber, régisseur. Très fiers d'avoir la charge de ce monument d'architecture gothique datant du XII^e siècle, ils nous ont préparé un programme inédit!

Pour commencer, la visite de la loge du guet de la cathédrale située au sommet du beffroi. Rappelons que cette tradition

remonte au début du XV^e siècle. Le guet n'avait alors pas qu'une fonction symbolique puisqu'il devait s'assurer qu'aucun départ d'incendie, ou autres menaces, ne planaient sur la ville. Aujourd'hui, ils sont cinq à se partager la tâche de crier les heures, entre 22h et 2h du matin toutes les nuits de l'année, d'après la célèbre formule «C'est le guet, il a sonné onze!».

Avant de descendre plus de 200 marches pour accéder à la crypte située au sous-sol (dans laquelle se trouvent les restes d'une dizaine de squelettes!), nous avons pu observer l'orgue de plus près. Toutefois, il nous aurait fallu plus d'un après-midi pour vérifier que l'instrument comprenait effectivement... 7369 tuyaux! M. Pereira nous a même joué quelques notes tout en nous expliquant les subtilités de cet orgue composé de six claviers, plusieurs pédaliers, deux consoles et un clavier d'écho qui offrent une multitude de sons et tonalités.

Et les conclusions pour le magazine?

Cette visite nous a donné de nombreuses idées, et notamment celle de monter un prochain dossier spécial sur le patrimoine vaudois. En effet, la mise à disposition du public de monuments



historiques classés requiert les deniers publics et découle d'une volonté politique. D'ailleurs, les communes ont la responsabilité de la protection de leur patrimoine local via le régime de la protection générale et leur planification territoriale. Ainsi, le rôle des communes n'est pas à sous-estimer dans ce domaine et nous vous le présenterons à l'occasion d'un prochain numéro. ■



Le Comité de rédaction du magazine *Point CommUNE!* avec, de gauche à droite: Laurent Lanz (aVDAas), Pierre-Alain Borloz (AVSM), Charles Wernuss (AVIATCO), Florence Nedrotti (AVDCH), Brigitte Dind, secrétaire générale de l'UCV jusqu'au 31 décembre 2018, Chloé Wiss (UCV), Claude Froelicher (régie publicitaire Urbanic), Eugène Chollet (SOPV et CDPV). Jean-Marc Moreillon (AVCBC) était absent.

Crédit photos: © Steve Guenat / UCV

LES BASES DU PILOTAGE COMMUNAL

NOUVELLE FORMATION

20 HEURES
POUR ABORDER
LES ELEMENTS
PRINCIPAUX DE
LA GESTION
COMMUNALE

POUR LES
ELUS, CADRES
ET EMPLOYES
COMMUNAUX

une prestation

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES

LES BASES DU PILOTAGE COMMUNAL

MODULE 1

GESTION FINANCIÈRE COMMUNALE

- Situation financière des communes vaudoises
- Fiscalité et taxes communales
- Introduction à la gestion financière
- MCH2

MODULE 2

RÈGLES DU PILOTAGE COMMUNAL

- Loi sur les communes
- Collaborations intercommunales
- Relations entre l'exécutif et le législatif
- Préavis et compétences budgétaires

INSCRIVEZ-VOUS
les
places
sont
limitées!

MODULE 3

FONCTIONNEMENT INTERNE

- Principes de l'activité administrative
- Statut du personnel et rapports de travail
- Règlements communaux
- Traitement des indemnités

MODULE 4

POLITIQUES PUBLIQUES

- Péréquations financières
- RIE III vaudoise
- Organisation et financement de la police, de l'AVASAD et de l'accueil de jour des enfants

RENSEIGNEMENTS

 Catherine Losey-Burri
Coordinatrice des formations

 021 557 81 34
 formations@ucv.ch

INSCRIPTIONS

 ucv.ch/formations

TOUJOURS INFORMÉS

 avec notre application



Dossier SPORT!

Ça bouge dans les communes vaudoises pour proposer des activités sportives

On le sait, bouger est sain pour la santé et l'esprit. Souvent, le choix est vaste parmi tous les sports existants. Sans compter les nouveautés, telles que le 3x3, une forme de basket (en photo de couverture), ou le ski cross, devenu discipline olympique en 2010 et présent aux JOJ 2020 à Villars (p. 10). D'ailleurs, le canton de Vaud a la chance d'héberger la Capitale olympique. Le chef du Service des sports de Lausanne nous en dit plus sur cet atout (p. 12).

L'offre en activités sportives dépend aussi d'une volonté politique. Et l'autonomie communale est grande dans ce domaine! Collaborer avec les sociétés locales, financer le développement d'infrastructures, développer des politiques sportives: les communes ont leur rôle à jouer (aperçus en pp. 15 et 18).

Pratiquer un sport, c'est aussi créer des liens sociaux et développer des compétences transversales. Cédric Bovey nous donne des exemples basés sur la gym (p. 23). Bonne lecture!

JOJ 2020: un magnifique défi à relever à Villars! _____ p. 10

Le Service des sports de la Ville de Lausanne
est au cœur de la politique *Lausanne Capitale olympique* _____ p. 12

A chaque commune son offre sportive! _____ p. 15

Comment maintenir des petites stations de ski
dans les communes? _____ p. 18

Arrêt sur invité: Cédric Bovey, président de
l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique _____ p. 22

Infographie _____ p. 25

JOJ 2020: un magnifique défi à relever à Villars!

La commune d'Ollon et sa station ont été désignés comme l'un des sites hôtes pour trois disciplines des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver qui se dérouleront en janvier 2020. Explications avec le municipal en charge des sports et le directeur de la station.



Nicolas Croci Torti
Municipal en charge
des sports à Ollon



Sergei Aschwanden
Directeur de la station
de Villars

Cette attribution est bien évidemment un honneur et fera parler de notre commune et de notre station bien au-delà de nos frontières, nous ne pouvons que nous en réjouir! A moins d'une année de l'événement, nous sommes quasiment prêts à accueillir les compétiteurs du monde entier à Villars.

Comment préparer le terrain?

Le Comité international olympique et la Fédération internationale de ski (FIS) ont des exigences très précises quant à l'organisation de courses de ski et d'épreuves olympiques. Ainsi, nous avons dû organiser des compétitions «test» en 2018 et 2019.

Pour le ski cross et le snowboard cross, nous avons pu éprouver la toute nouvelle piste, dessinée pour l'occasion, lors d'une manche de la Coupe d'Europe FIS à laquelle la star locale, championne du monde et médaillée olympique Fanny Smith, a participé. Pour le ski alpinisme, la station de Villars reçoit les Championnats du monde de la discipline du 9 au 16 mars, après avoir accueilli une manche de la Coupe du monde de la discipline en 2018. A ce titre, notre commune a également la chance d'héberger une grande championne de ce sport, la Boyarde Maude Mathys, plusieurs fois médaillée au niveau mondial. Les expériences pratiques de ces deux athlètes sont utiles pour améliorer l'offre et préparer ainsi les infrastructures et les parcours.

Grâce à l'expérience gagnée chaque année lors de l'organisation de compétitions comme le SkiMo-Villars (Championnats suisses de ski alpinisme en 2017, puis Coupe du monde l'année suivante) et l'Audi Skicross Tour (Coupe suisse en 2017 et 2018 et Coupe d'Europe pour 2019), la station de Villars se positionne confortablement afin d'accueillir ces épreuves des JOJ en 2020.

L'implication de la commune d'Ollon...

Outre les compétitions, les sites hôtes ont la responsabilité de promouvoir l'événement. Si le Comité d'organisation des JOJ 2020 a alloué un budget promotionnel aux stations avant l'hiver 2018-2019, ces dernières ont toutes dû débloquer des budgets ad hoc. A ce propos, plusieurs mesures ont été ou vont être déployées, comme l'habillage aux couleurs des JOJ 2020 des rames des quatre trains des Transports Publics du Chablais, chaque ligne desservant un site de compétition, ou la pose d'un totem aux couleurs des JOJ sur l'un des ronds-points de la commune, par exemple. Pour Ollon, c'est le bus Aigle-Villars qui porte les anneaux olympiques et des images de ski cross depuis le printemps 2018.

Tous ces événements ne pourraient s'organiser sans l'aide de la commune. Ainsi, la Municipalité soumet à l'organe législatif, lors de la séance du budget, une enveloppe financière importante, allouée à l'Office du tourisme pour l'organisation d'événements sportifs et culturels. A cela vient s'ajouter un montant provenant de la taxe de séjour prélevée à nos hôtes lors de leur séjour dans notre commune. Ainsi, ce sont CHF 800'000.- qui sont annuellement dédiés à l'organisation de manifestations touristiques, sportives et

culturelles. Il est important de relever que pour notre commune, près de 70% des revenus sont directement ou indirectement liés à l'activité du tourisme.

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver font donc partie de ces événements «phares» pour lesquels la Commune investit beaucoup d'argent, permettant ainsi de faire rayonner la station de Villars à l'international et, surtout, de générer des nuitées dans nos établissements hôteliers.

... n'est pas seulement financière

Au-delà des implications financières, l'effort de la commune se fait aussi au travers de ses services communaux. En effet, la préparation de ces événements ne pourrait se faire sans l'aide des services de voirie ou des forêts, sous des formes diverses et variées. Citons notamment le montage et démontage des infrastructures des compétitions (départ et arrivée) ou la pose de banderoles et oriflammes aux couleurs de l'événement dans toute la station.

Par ailleurs, tous ces événements ne pourraient se dérouler sans l'aide des bénévoles. Nous leur adressons un merci particulier, car sans eux, rien ne serait possible! Sur les 10 jours de compétition, quelque 130 personnes seront nécessaires au bon déroulement des courses. Sécurité, lissage de la piste, accueil, transport ou encore surveillance des athlètes lors des contrôles anti-dopage, voici quelques-unes des nombreuses tâches à effectuer lors de tels événements.

Au final, l'engagement communal est donc conséquent, tant sur le plan financier qu'humain, mais il est cohérent avec la politique économique voulue par les autorités, en collaboration avec l'Office du tourisme. ■

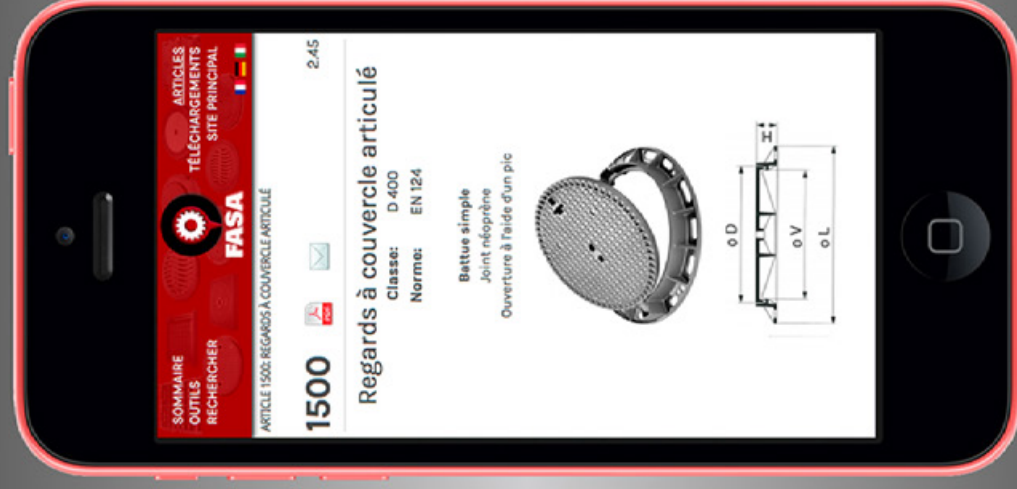
FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.

FONTES DE VOIRIE BAUGUSS GHISA STRADALE



FASA

Baisse de
prix jusqu'à
- 50%



CH - 1957 Ardon

+41 27 305 30 30

+41 27 305 30 40

www.fasa.ch

fontevoirie@fasa.ch

Le Service des sports de la Ville de Lausanne est au cœur de la politique *Lausanne Capitale olympique*

Lausanne est Capitale olympique depuis 1994. C'est une situation unique puisqu'il n'y a qu'une seule Capitale olympique dans le monde! Et la Ville tente d'exploiter tous les avantages liés à ce statut. Explications avec Patrice Iseli, chef du Service des sports.



Patrice Iseli
Chef du Service des sports
de la Ville de Lausanne

Pour les spécialistes du marketing, cette situation est appelée *Unique Selling Proposition* (USP). Et Lausanne tire parti de cette USP en se faisant connaître sous l'appellation de Capitale olympique. Ce statut confère à notre ville un rayonnement international avec notamment d'importantes retombées économiques

générées par la présence du CIO et des fédérations et organisations sportives internationales (FI) pour le Canton de Vaud (évaluées à CHF 500 millions chaque année par l'AISTS¹ lors de sa dernière étude).

Lausanne bénéficie du rayonnement mondial du Comité international olympique (CIO)

Au fil du temps, il s'est tissé autour du CIO un vaste réseau d'une soixantaine de fédérations et organisations sportives

internationales. Cette présence fait de Lausanne le centre mondial de décision du sport international et génère d'importants investissements. Le CIO, le TAS², la FIVB³, la FIG⁴, World Archery⁵, la FINA⁶, l'EAA⁷, l'ISU⁸ ont ou vont construire leurs sièges respectifs, injectant des centaines de millions de francs dans l'économie locale et réaffirmant encore un peu plus leur attachement à notre région.

La présence du CIO à Lausanne a également des effets indirects sur le développement du sport et la pratique

Votre partenaire pour la publicité extérieure: www.apgsga.ch



APG|SGA est l'entreprise leader de la publicité extérieure en Suisse, spécialisée dans les offres d'affiches numériques et analogiques à des endroits hautement fréquentés. La croissance démographique, la mobilité en hausse, l'acceptation des nouvelles possibilités de publicité font de l'Out of Home Media l'un des principaux éléments du mix de communication.

Laissez-nous vous montrer à quel point la publicité extérieure et nos services sont fascinants et porteurs d'avenir. Bienvenue chez APG|SGA.

 **APG|SGA**
Out of Home Media



En déplaçant le siège du CIO à Lausanne, le Baron de Coubertin allait marquer profondément l'histoire de la Ville.

© LT/ Laurent Kaczor

Un moteur olympique pour toutes et tous

Etre Capitale olympique représente, pour Lausanne, un facteur de développement qui dépasse le seul domaine du sport. Cela touche autant le tourisme, l'économie, la santé que l'urbanisme.

Les infrastructures sportives figurent parmi les pièces maîtresses de la métamorphose lausannoise. Avec 300 millions de francs, jamais la Ville n'avait autant investi dans ce domaine: nouveau stade, centre de football à la Tuilière, piscine et patinoire à Malley. A cela s'ajoutent des équipements dans les quartiers et dans l'espace public (fitness urbain, parkour).

Favoriser la pratique du sport au sein de la population, c'est promouvoir la santé, mais aussi les valeurs d'égalité, de respect, de dépassement de soi et de participation... En un mot, tout ce qu'incarneront les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2020!

Grégoire Junod, Syndic de Lausanne

sportive de sa population. Outre le fait qu'il organise chaque année la *Semaine olympique* et qu'il soutient de nombreuses manifestations sportives populaires telles que les *20KM de Lausanne*, le CIO encourage également les villes, et donc Lausanne, à mettre en place des politiques d'incitation au mouvement et au sport-santé par l'intermédiaire de programmes de labellisations comme *Global Active Cities*.

Les autorités lausannoises ont bien sûr depuis plusieurs années pris la mesure de l'importance pour leur ville de son statut de Capitale olympique et ont mis en œuvre une politique proactive visant à le consolider et à le renforcer. Ces dernières années, la Ville a investi dans l'animation du réseau des Villes olympiques et l'organisation, chaque année, du *Smart Cities and Sport Summit*, qui connaît un succès grandissant. De même, la création, avec d'autres acteurs institutionnels, de *ThinkSport* a permis de nouer de nouveaux partenariats, appelés à se développer, en particulier avec les milieux académiques et le monde des start-up.

La Ville de Lausanne profite directement des avantages liés au statut de Capitale olympique

Le Service des sports de la Ville de Lausanne prend toute sa part dans la mise en œuvre de cette politique municipale. Tout d'abord au travers de son unité «sport international». Celle-ci est basée à la Maison du Sport International à Vidy, dont elle assure la gestion, et anime le «réseau olympique», avec ses collègues cantonaux, par la mise en œuvre des conditions-cadres, d'aides diverses à l'intégration du personnel des FI, de séminaires mensuels pour ce même personnel, de recherches d'implantation de nouvelles FI, de contacts quotidiens divers et variés avec chaque membre de ce réseau.

Ce statut de Capitale olympique serait totalement désincarné s'il n'était pas accompagné, d'une part, d'une large pratique sportive de toute la population, en particulier des jeunes, à l'occasion de manifestations populaires et, d'autre part, de l'accueil d'importants événements sportifs internationaux. Le Service des

sports de Lausanne est au cœur de cette problématique. Il dispose d'une unité «manifestations et activités sportives» qui organise directement (20KM de Lausanne, Journée Lausannoise du Vélo, Christmas Run, etc.) ou apporte un soutien logistique majeur (Triathlon de Lausanne, Lausanne Marathon, Panathlon Family Games, etc.) aux principales manifestations. Chaque année, une cinquantaine de manifestations sportives bénéficient du soutien du Service des sports, à un degré ou à un autre!

Enfin, l'activité du Service des sports est également essentielle dans la recherche de manifestations sportives internationales et, bien souvent, dans leur organisation. Récemment, il a été impliqué dans de nombreuses candidatures: championnats du monde de triathlon, Jeux Olympiques de la Jeunesse, championnats du monde de hockey sur glace, Fête fédérale de gymnastique ou accueil d'une étape du Tour de France. ■

1. L'AISTS, l'Académie internationale des sciences et techniques du sport, est une fondation d'éducation et de recherche appliquée dans le domaine du sport.
2. Tribunal arbitral du sport.
3. Fédération internationale de volleyball.
4. Fédération internationale de gymnastique.
5. Fédération internationale de tir à l'arc.
6. Fédération internationale de natation.
7. Association européenne d'athlétisme.
8. Union internationale de patinage.

Gestion du temps et portail RH

avec **tipee**, le partenaire des communes vaudoises !

Planification des horaires et des piquets

- Taux d'encadrement (UAPE et crèches)
- Présences et absences
- Calcul des temps partiels

Gestion des temps de présence

- Timbrage sur smartphone et soldes en temps réel
- Imputation des heures par activité
- Export des variables salaires

Portail RH

- Annuaire et dossiers des employés
- Gestion des documents RH
- Indicateurs RH

tipee



Découvrez toutes les fonctionnalités sur www.tipee.ch/communes
et demandez une démonstration à hello@tipee.ch ou au 021 661 34 34

Ils utilisent tipee au quotidien:



Commune de
Grandson



Ville de
Versoix



Rougemont
Pays d'Enhaut



ORBE
VILLE MOSAÏQUE



Commune de
Bougy-Villars



LeBouveret
Les Evouettes | Port-Valais
L'escalier de toutes vos envies



JURA
TROIS-LACS
DREI-SEEN-LAND
PAYS DE NEUCHÂTEL



Corcelles-
Cormondrèche



apec

FAECL

Fondation d'Accueil
de l'Enfance du campus L



EASY
KIDS

centre
sportif
du val de lauzanne

arboretum
du val de l'Aubonne

tipee est une application 100% suisse, développée et supportée à Lausanne

made in
Lausanne



A chaque commune son offre sportive!

L'offre en activités sportives diffère d'une commune à l'autre en raison des budgets, des infrastructures à disposition, mais aussi du personnel engagé par la commune ou les bénévoles. Petit tour d'horizon de ce qui est fait dans quelques communes vaudoises.

Quatre communes vaudoises ont répondu favorablement à la demande du magazine *Point CommUNE!* d'en savoir plus leur organisation au sein de l'administration pour mettre en place des activités sportives. Coup d'œil sur ce qui est proposé à Cuarnens, Sainte-Croix, Le Mont-sur-Lausanne et Yverdon-les-Bains.

La salle polyvalente de Cuarnens ouverte à un public varié

La commune de Cuarnens, située entre la Vallée de Joux et Cossonay, s'est dotée d'une salle polyvalente en 1976 afin d'offrir à ses citoyens un lieu de rencontre sportif et social. Ce bâtiment est aujourd'hui à la disposition des écoles, la journée, pour les leçons de gymnastique, et au service des sociétés locales et régionales en dehors de ces périodes. Il faut dire qu'avec environ 490 habitants (état 2018), Cuarnens a naturellement ouvert ses portes aux clubs de la région, offrant ainsi une infrastructure dotée de tout le confort nécessaire à l'organisation de nombreuses manifestations.

Trois clubs profitent principalement de cet endroit: l'unihockey qui joue ses matchs à domicile et organise des tournois, le foot pour garder la forme l'hiver, et le tennis qui s'entraîne à l'intérieur l'hiver seulement puisque des infrastructures externes sont disponibles l'été. D'autres sociétés occupent l'endroit, notamment pour pratiquer la danse et le volley.

La priorité de la salle est accordée aux sociétés et aux écoles, bien sûr. Toutefois, celles-ci sont avisées qu'en fonction de la demande, il peut y avoir des bouleversements dans l'occupation. Cependant, nous pouvons légitimement dire que tout se déroule en bonne intelligence. Dans la logique des choses, la Commune de Cuarnens propose des tarifs avantageux à l'égard de ses habitants, mais aussi pour les personnes résidant en dehors de ses frontières communales.

Pour terminer, un projet d'estrade est à l'étude afin de permettre aux spectateurs de suivre les matchs à l'abri d'une balle perdue!

Le modèle d'une « commission sportive » à Sainte-Croix

La commune de Sainte-Croix est riche de 85 sociétés locales dont plus de 30 sont actives dans le sport. Le label Commune en Santé fait partie de la politique communale tout comme le développement du sport en général. Ces 85 sociétés promeuvent des activités dans les domaines artistique, culturel, social et bien sûr sportif. Cette diversité implique autant d'intérêts divergents dans les attentes des citoyens.

Pour répondre au mieux aux besoins des sociétés sportives, la Commune a mis en place une Commission sportive (CS) qui fait le lien entre la Municipalité et les clubs locaux. Composée de sept membres représentant les sociétés locales et du municipal des sports, elle est gérée par l'administration communale et se réunit trois à quatre fois par année selon les besoins. Un tour-nus annuel entre les membres est prévu pour la présider. Son but principal est la promotion du sport en général et une écoute privilégiée des acteurs locaux.

Dans ce sens, la CS s'est penchée sur l'occupation des salles de sport, leurs tarifs et le système d'aides compensatoires aux sociétés s'occupant de la formation des jeunes. Elle a chapeauté l'organisation de la Journée vaudoise de volleyball en 2019 et octroyé une aide financière pour ce genre de manifestation. L'idée d'un mérite sportif communal, qui a été attribué pour la première fois en 2018, est issue de la CS.

La CS possède un budget annuel à sa disposition de CHF 5000.- pour répondre à ses objectifs. La Commune attribue en sus environ CHF 60'000.- aux sociétés locales ou activités sportives. Elle assume également les amortissements



La salle polyvalente de Cuarnens a été construite en 1976 et accueille aujourd'hui les activités sportives de nombreuses sociétés de la commune et des environs, en plus des cours de sport pour l'école.

financiers des installations de football et le déficit de la piscine. Le budget global du sport est d'environ CHF 230'000.-, dans lequel ne sont pas comprises les aides indirectes occasionnées par la mise à disposition des infrastructures à des tarifs préférentiels ou à titre gratuit (skate parc, parcours de santé).

Politiques et offres sportives : ça bouge au Mont-sur-Lausanne!

Au Mont-sur-Lausanne, le rapide développement démographique conduit les politiques à répondre à de nouvelles problématiques, à développer une offre pour tous où culture, loisirs, animations socio-culturelles et, bien sûr, sport sont des enjeux centraux, répondent aux attentes de la population et doivent permettre d'éviter les écueils d'une commune dortoir.

Comme le souligne M. Philippe Somsy, municipal de l'instruction publique et des affaires culturelles, «Les services actifs dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs et de la jeunesse sont souvent les derniers servis. Il est primordial de porter une attention particulière à ces dimensions d'une communauté pour soutenir le vivre ensemble et favoriser la cohésion.» Sous son impulsion, la Commune du Mont-sur-Lausanne s'est dotée d'un Service de la jeunesse et des loisirs en août 2017.

Ce nouveau service a pour objectif de soutenir le sport comme une activité populaire, accessible au plus grand nombre et qui ne s'adresse pas uniquement à une élite. Pour ce faire, il apporte son soutien aux sociétés sportives locales et, pour les jeunes scolarisés, il a développé le sport facultatif. Ainsi, les possibilités offertes aux enfants et aux jeunes pour découvrir des sports dans le cadre du parascolaire ont été multipliées par quatre. L'offre s'en retrouve ainsi diversifiée: capoeira, mur de grimpe, judo, tennis, etc. Par ailleurs, les sociétés locales sportives bénéficient d'un soutien financier, dont l'importance est liée au nombre de jeunes membres qui ont moins de seize ans, et les salles de gymnastique leur sont mises à disposition gratuitement. Ces actions vont dans le sens de promouvoir le sport pour tous.

Parmi les objectifs à moyen terme du Service de la jeunesse et des loisirs, il

y a un projet d'ouverture d'une salle de gym les week-ends pour les jeunes qui ne sont plus scolarisés et la pérennisation d'activités pour les aînés, comme les groupes de marche, par exemple.

Une vingtaine de collaborateurs au Service des sports d'Yverdon-les-Bains

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains s'est dotée d'un Service des sports depuis octobre 2016. Sa ligne stratégique est dictée par le Plan directeur du sport et de l'activité physique – Horizon 2030 – ainsi que par son Plan d'actions du sport et de l'activité physique 2018-2021.

«Avec pour ambition de sensibiliser la population à la santé durable, soutenir la démarche d'innovation, promouvoir la formation, à commencer par celle des jeunes, et développer l'expérience de bien-être vécue au quotidien dans la capitale du Nord vaudois, la Ville d'Yverdon-les-Bains érige le domaine du sport et de l'activité physique comme l'un de ses piliers les plus solides pour atteindre ses objectifs», précise Jean-Daniel Carrard, syndic d'Yverdon-les-Bains.

Le Service des sports fonctionne selon cinq axes stratégiques, soit le sport associatif, la relève et le sport d'élite, les manifestations, le sport et l'activité physique libre, et les infrastructures. La Ville entend ainsi renforcer son soutien aux sociétés sportives ainsi qu'aux talents, sportifs et équipes de l'élite, notamment par la formalisation d'un règlement de subventionnement, une digitalisation des prestations et un programme d'encouragement.

La Cité thermale souhaite également accueillir des manifestations récurrentes (Course de la Bonne Résolution, Festival du sport et de l'activité physique, Triathlon) et ponctuelles d'envergure (manifestation en préambule des JOJ 2020) afin de faire rayonner le territoire. Le développement de la pratique du sport et de l'activité physique libre au travers d'un programme de Santé Act'Yv vise à proposer une offre diversifiée en matière de mouvement pour tout un chacun. Enfin, la rénovation et la réalisation d'équipements sportifs font également partie du Plan d'actions du sport et de l'activité physique avec notamment la volonté de créer une base nautique, de rénover le stade municipal ainsi que Sports 5. La Municipalité veut ainsi promouvoir la carte de la santé durable en se fixant comme objectif d'obtenir le label «Well-Being City».

Ce sont ainsi pas moins d'une vingtaine de collaborateurs qui mettent tout en œuvre pour permettre à la population de vivre une expérience riche en sport et en activité physique dans un écrin de nature absolument fantastique. ■

Merci à M. Merminod (municipal en charge des sports à Cuarnens), M. von Arx (chef du Service de la jeunesse et des loisirs au Mont-sur-Lausanne), M. Brandt (Commission sportive de Sainte-Croix) et Mme Dysli-Jeanneret (cheffe du Service des sports à Yverdon-les-Bains) pour leurs précisions!

Propos recueillis par Chloé Wiss,
rédaction Point CommUNE!



Le Triathlon d'Yverdon-les-Bains est organisé depuis 2011 par le Service des sports le premier dimanche de septembre. Photo: Thomas Ebert

MonPortail,

votre guichet parascolaire.



MonPortail,
application Web unique en son genre,
pour gérer toutes les activités parascolaires
de votre organisation: **les restaurants scolaires,**
les devoirs accompagnés, les loisirs
et les sports facultatifs.

www.monportail.ch





Comment maintenir des petites stations de ski dans les communes?

Le maintien d'une station de ski de moyenne montagne représente un coût important pour les communes qui en possèdent sur leur territoire. Mais cette offre touristique et sportive a également des avantages. Exemples avec les stations des Pléiades et de Saint-Cergue.



Pierre Graber
Syndic de Saint-Cergue



Dominique Traversini
Rédacteur indépendant mandaté
par les communes de Blonay
et Saint-Légier-La Chiésaz

Ces petites stations de moyenne altitude proposent de nombreuses activités d'extérieur tant l'hiver, avec le ski, que l'été pour les balades. Entre autres, le maintien des infrastructures, l'accès aux sites, le développement des activités

nécessitent à l'implication des communes qui doivent avoir une réflexion globale pour garantir la pérennité de leur station.

Collaboration historique entre Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz pour le site des Pléiades

Solidarité, partage des responsabilités et des risques, investissements importants mais calculés: tels pourraient être les mots clés de la politique que les communes de Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz ont choisi d'appliquer depuis de nombreuses années à l'égard du site des

Pléiades (à cheval sur leurs territoires) et de son domaine skiable, idéal pour l'apprentissage du ski et les loisirs en famille.

Documents d'archives à l'appui, il s'avère que le ski alpin se pratique aux Pléiades depuis l'apparition de ce sport dans notre pays, soit au tout début du siècle passé. Et c'est sans doute ce qui a conduit la Compagnie des Chemins de fer électriques veveysans (CEV) à envisager la construction de la ligne de chemin de fer des Pléiades, dont la mise en service a grandement contribué à l'essor de cette discipline dans la

région. Au début des années cinquante, l'ouverture régulière de la route et le développement des moyens de transport individuel firent naître l'idée d'améliorer le domaine skiable en le complétant par des installations implantées en fonction des accès routiers.

C'est ainsi que furent construits successivement les téléskis de La Châ (1954), de Lally (1958) et des Motalles (1974). En 1969, une quatrième installation, destinée plus particulièrement aux élèves débutants, fut mise en service. En 2001, les Municipalités déposaient un préavis demandant à leur Conseil communaux respectif de leur accorder un crédit pour participer au projet «Pléiades», comprenant le remplacement et la construction de nombreuses installations pour un montant total de CHF 3'200'000.-.

83 francs par habitant

Pour financer ce projet, Blonay a pu compter sur sa voisine, Saint-Légier-La Chiésaz, qui a accepté d'y investir, comme elle, quelque 83 francs par habitant, mais aussi sur les autres communes utilisatrices du domaine skiable, via leurs écoles (Vevey, La Tour-de-Peilz, Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne, Jongny), ainsi que sur divers partenaires, dont la CIEHL (Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman) qui regroupe les dix communes de la Riviera. Quant au déficit d'exploitation, estimé à CHF 150'000.- par saison, il devait être pris

en charge, selon ce même préavis, à égalité par les communes de Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz.

Pour justifier leur engagement, les deux communes disposaient alors d'une batterie d'arguments chocs, toujours valables aujourd'hui. La proximité, d'abord. Les Pléiades ne peuvent, certes, rivaliser avec les grandes stations, mais ont l'avantage d'être à proximité des agglomérations de la Riviera. Consciente de ses atouts, la Coopérative des Pléiades, responsable, depuis 2001, de l'exploitation du site, a lancé pour l'hiver 2017-2018 un «Pass Famille» à CHF 49.- par jour. Et, cette saison, elle a adhéré au «Magic Pass», persuadée que son offre pouvait intéresser au-delà de la région.

Une chance unique pour les écoles

Via leurs «semaines de neige» (ski alpin et snowboard), les établissements scolaires de la région sont incontestablement les meilleurs «clients» de la station. En moyenne, 1345 demi-journées d'enseignement leur sont données, entre janvier et début mars, par l'Ecole Suisse de ski et de snowboard des Pléiades (ESSSP), qui est désormais la troisième du canton au nombre de cours dispensés par saison.

Patrick Mellina, doyen administratif du Cercle scolaire de Corsier-sur-Vevey, Corseaux, Chardonne, Jongny, organise avec des collègues les semaines de ski aux Pléiades pour les élèves de la région. Pour lui, pas de doute: le site est idéal

à tous points de vue. «Chaque hiver, nous faisons monter environ 170 élèves de 6 à 10 ans par jour aux Pléiades, et cela pendant huit semaines. Avec le train et en toute sécurité, les élèves arrivent directement sur les pistes où ils peuvent skier durant quatre à cinq heures. Ils progressent donc vite», souligne-t-il. «De plus, nous offrons des tarifs attractifs, de sorte que la semaine de ski coûte CHF 70.- par enfant.»

Un nouveau pôle d'attraction: l'Espace Régional des Pléiades

Après plus de trente ans de discussions, c'est en 2010 que l'idée d'un Espace Régional des Pléiades (ERP) a été relancée. Le but: doter la station d'un restaurant avec terrasse, espace lounge, locaux techniques, dortoirs et couvert, qui lui faisaient cruellement défaut. Après plusieurs reports successifs, les Conseils communaux des deux communes ont trouvé un terrain d'entente en mars 2016, les deux organes législatifs accordant à leur Municipalité respective les crédits demandés (CHF 1,8 mio pour Blonay et CHF 1,2 mio pour Saint-Légier-La Chiésaz), sur un budget total de 4,7 mios de francs.

L'ERP a ouvert ses portes en décembre 2018 et rencontre depuis un joli succès, donnant ainsi un sérieux coup de pouce au projet de rénovation du téléski de La Châ. Élément jugé d'autant plus indispensable à la survie du domaine skiable des Pléiades que son autorisation d'exploitation arrive à



**mon métier,
ma passion**

Rejoignez-nous sur
www.polcom-vd.ch



**Polices
communales
vaudoises**

www.polcom-vd.ch

Consultez la liste de nos
professionnels sur www.fveconstruction.ch
et sur notre application FVE Annuaire



Nos vitriers restent toujours transparents !

Nos membres **luttent** contre le travail au noir.

Habitat-Jardin
Rendez-vous sur notre stand
Pôle Conseil, halle 13

entrepreneurs!
fédération vaudoise

terme en avril 2019. Les Conseils communaux, après avoir accepté un crédit d'étude, vont se prononcer ces jours sur la globalité du projet, incluant la transformation de l'installation actuelle en deux téléskis, offrant un accès facilité au versant sud du domaine. Là encore, les deux Municipalités font front commun. Devisé à CHF 1,925 mio (montant pris en charge à égalité par les deux communes), le projet pourrait déboucher, si tous les obstacles administratifs et légaux sont levés, sur une mise en exploitation en décembre 2019.

Saint-Cergue, une station de proximité...

Saint-Cergue a une longue histoire touristique qui prend racine au début du XX^e siècle. Le village est situé à 1044 m et la Dôle culmine à 1677 m. La commune est facilement accessible par la route et le train NStCM depuis Nyon, et bénéficie d'un ensoleillement exceptionnel en hiver, au-dessus du brouillard lémanique. Le tourisme hivernal est principalement géré par la commune (dicastères tourisme et sports), complété par de nombreuses structures privées qui proposent de la restauration. La station est orientée vers les loisirs de proximité, à la journée, et notre clientèle est surtout issue du district de Nyon et de Genève. Nous espérons augmenter notre capacité d'héber-

gement, ce qui constituerait un atout pour garder des visiteurs venus de loin.

... qui a besoin de l'argent du contribuable pour assurer les offres de loisirs

La commune gère une patinoire de loisirs, les pistes de ski de fond de Saint-Cergue-La Givriner-La Cure, les pistes de promenade et de raquettes à neige. Il est aussi possible de pratiquer le ski alpin à Saint-Cergue! Les remontées mécaniques du village sont exploitées par TéléDôle SA appartenant à la Région de Nyon. La commune assure une couverture de déficit de CHF 20'000.- par hiver. Paradoxalement, plus l'hiver est long et enneigé comme la saison 2017/18, plus le déficit est grand. L'an dernier, une demande de crédit complémentaire par voie de préavis communal a provoqué une dissension au niveau du Conseil communal, entre les conseillers lassés de financer les pertes du ski alpin par les deniers publics et ceux qui sont persuadés qu'il est un moteur important de l'économie touristique du village (commerçants, restaurants, hôtellerie, chemin de fer, etc.). Une commission du tourisme a été nommée pour étudier ce dossier. Toutes les activités hivernales sont déficitaires et coûtent au contribuable environ 2,5% de notre budget communal.

Les différentes municipalités de Saint-Cergue ont toujours défendu le statut de station touristique et ont financé les divers déficits. Malgré une croissance importante du village, Saint-Cergue ne veut pas juste devenir un village dortoir pour une population de pendulaires qui travaillent dans le district de Nyon et à Genève. Pour faire la promotion de nos activités sportives et de loisirs, nous finançons l'office du tourisme au centre du village, géré en partenariat avec Nyon Région Tourisme.

La commune n'investit pas que dans les activités au centre du village: Saint-Cergue, en tant que membre de la Région de Nyon, participe financièrement dans le cercle porteur du dispositif d'investissement solidaire régional DISREN de la Région de Nyon pour les investissements dans les projets de développement du massif franco-suisse de ski alpin Dôle/Tuffes et pour la réalisation d'un parking et d'une future maison d'accueil à La Givriner.

A bientôt sur nos pistes! ■

Patinoire de loisirs de Saint-Cergue au pied des pistes de ski alpin du village. La patinoire, ainsi que les pistes de ski, sont éclairées la nuit.

Photo: Françoise Samuel, municipale du tourisme.



Arrêt sur invité: Cédric Bovey, président de l'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique

L'Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique (ACVG) regroupe 120 sociétés et plus de 20'000 membres, faisant d'elle l'une des plus grandes associations du canton! Son président nous en dit plus sur son sport préféré: la gym.

Racontez-nous en quoi l'ACVG est une association phare du canton de Vaud?

Notre association occupe une large place dans le canton puisqu'elle est la plus grande association polysportive – l'ACVG fait d'ailleurs partie de l'association des 7 Grands regroupant les plus grandes associations vaudoises – et parce qu'elle est l'une des plus anciennes! L'ACVG résulte de la fusion en 2001 des sociétés cantonales de gym masculine et féminine, respectivement créées en 1858 et 1925. Il y a donc une tradition historique à pratiquer la gym dans notre canton. Notre principal objectif est de promouvoir ce sport auprès de la population, tout âge et niveau de compétition confondus. Ainsi, nous offrons un large choix d'activités qui plaisent à un public varié: parents-enfants, sport-senior, agrès, athlétisme, gymnastique et aéro-bic, trampoline et gymnastiques artistique et rythmique. Pour l'anecdote, il s'agissait à l'origine d'un sport très masculin mais, désormais, nous avons plus de licenciées filles.

Et la pratique du sport d'élite dans tout ça?

Les activités encadrées par l'ACVG sont ouvertes à toutes les personnes intéressées. Toutefois, nous n'oublions pas les sportifs d'élite. Et le canton de Vaud en compte plusieurs dans le domaine de la gym! Notre association met à disposition six entraîneurs sportifs pour les encadrer au sein de l'un de nos trois centres de performance. Nous les préparons aux sélections des quatre disciplines olympiques: la gymnastique artistique féminine et masculine, le trampoline et la gymnastique rythmique. Un point positif est que l'aura des grands gymnastes, relayée

par les compétitions internationales, donne envie à de nouvelles personnes de faire de la gym. Puis, en s'acquittant de leurs cotisations à l'ACVG, ces dernières contribuent à soutenir la pratique du sport d'élite. C'est un joli cercle vertueux!

Votre association peut compter sur le soutien de nombreux bénévoles. Vrai ou Faux?

Vrai! Et merci à eux! A l'ACVG, seuls deux secrétaires et six entraîneurs sont rémunérés. Autrement, tous les clubs de gym fonctionnent sur le principe du bénévolat, de même que le comité de l'association. Les moniteurs de gym ont trois choix pour se former: la formation Jeunesse+Sport, celle dispensée par la fédération nationale de gym et la nôtre. Mais ce ne sont pas que des compétences sportives qui sont développées en tant que bénévoles, il y a aussi la gestion d'un groupe, l'organisation d'événements, etc. C'est un véritable challenge pour trouver des personnes motivées. C'est pourquoi nous voulons travailler, sous l'impulsion de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes, pour développer un certificat qui reconnaisse les compétences acquises par le bénévolat. Pour résumer, la gym est un sport accessible financièrement grâce à l'implication de nombreuses personnes. Mais la location des salles de sport peut devenir un enjeu financier pour certains clubs.

«Le **bénévolat** c'est bénéficier de l'**expérience** associative au même titre que celle **professionnelle**.»

Un mot sur les collaborations avec les communes pour la mise à disposition des infrastructures?

En gym, par rapport à d'autres sports, nous avons la chance de profiter du matériel scolaire qui est mis à disposition des clubs. Après, il est vrai qu'il peut être difficile de trouver des salles de sport en fonction des communes. A l'ACVG, nous dialoguons régulièrement avec les autorités communales à ce propos. Premièrement, il serait judicieux de contrôler l'utilisation réelle des salles qui, parfois, sont réservées mais pas utilisées, ce qui bloque l'accès à certains clubs. Deuxièmement, il pourrait être intéressant que les communes proposent des tarifs préférentiels aux sociétés et clubs locaux par rapport à des clubs privés, afin de favoriser la vie locale et soutenir les activités de bénévolat. Enfin, les nouvelles infrastructures sont souvent proposées à des prix excessifs pour les clubs locaux, c'est dommage. Toutefois, l'ACVG est consciente qu'il est difficile de trouver un équilibre entre la rentabilité des salles de sport, si tant est qu'elle soit nécessaire pour une infrastructure communale ou cantonale de ce type, et offrir la possibilité de pratiquer des sports variés aux citoyens.

Fête fédérale de gymnastique en 2025: comment l'ACVG s'organise-t-elle déjà?

L'ACVG est motivée à fond! Notre dossier de candidature a été plébiscité face à Lucerne pour cet événement qui s'annonce incroyable! Les préparatifs en sont encore au stade des formalités puisque, actuellement, nous créons l'association organisatrice. Cet événement se fera bien sûr avec le concours de la Ville de Lausanne, de Lausanne Tourisme, du Canton de Vaud et de



Passionné de sport, et surtout de gym, Cédric Bovey est aussi maître d'éducation physique au gymnase et il enseigne les agrès à l'UNIL. @ Steve Guenat

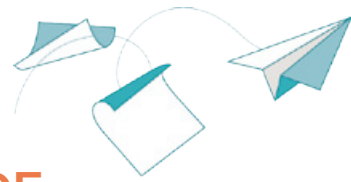
l'ACVG. Nous avons aussi prévu de nous rendre à Aarau pour que tous les services et institutions qui seront impliqués en 2025 se rendent compte de l'ampleur d'une Fête fédérale de gymnastique. Cette fête a lieu tous les six ans et regroupe tous les membres

des sociétés de gym suisses, et près de 70'000 participants seront attendus sur deux longs week-ends consécutifs à Lausanne en 2025. Mais avant cela nous organiserons encore la Fête cantonale vaudoise de gymnastique à Yverdon en 2021. L'ACVG se réjouit! ■

Propos recueillis par Chloé Wiss,
Rédaction *Point CommUNE!*



Une solution **ergonomique**, **intégrée**, **sécurisée** et **100% web** adaptée aux besoins des communes romandes !



youdoc
powered by **T2i**

**SOLUTION DE
GESTION DE DOCUMENTS
NUMÉRIQUES**

www.youdoc.ch - www.groupe-t2i.com




Cave de la Crausaz Féchy

Féchy AOC La Côte

**Vente directe
à la propriété**

Cave ouverte tous les jours
lu-ven 7h - 12h / 13h - 18h
samedi 8h - 12h / 14h - 17h

Grappy
Jus de raisin
sans sucre ajouté,
légèrement gazéifié
et sans alcool

NOUVEAU

Chemin de la Crausaz 3 - Féchy
021 808 53 54 - www.cavedelacrausaz.ch

L'infographie

Quelques chiffres et infos sur le sport dans le canton de Vaud.



Les communes apportent leur soutien à la promotion du sport conformément à l'obligation du cadre légal (Loi sur l'éducation physique et le sport, LEPS).

En fonction de cette législation, **les communes sont tenues de créer, développer et aménager les infrastructures nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements de la scolarité obligatoire.**

En dehors de l'utilisation scolaire, y compris durant les vacances scolaires et dans la mesure du possible, les communes permettent l'utilisation de ces infrastructures aux activités «Jeunesse+Sport» ainsi qu'aux sociétés sportives.



Près de

60

féderations et organisations

sportives internationales siègent dans le canton de Vaud.



165

piscines publiques ou semi-publiques (piscines scolaires, centres sportifs)



11

patinoires publiques

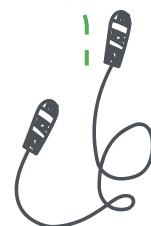


Plus de

1100

clubs sportifs vaudois.

Pour être reconnu comme tel, un club sportif doit être affilié soit à l'une des associations sportives cantonales reconnues par le Fonds du sport vaudois, soit à l'une des fédérations sportives nationales membres de Swiss Olympic.



Les sports d'équipe, les sports de raquette, la gymnastique et l'athlétisme sont les sports les plus pratiqués dans le canton.

Ils représentent

54%

de l'ensemble des clubs.

Du 9 au 22 janvier 2020 auront lieu les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver.

1880

athlètes entre 15 et 18 ans, 70 nations, 8 sports (16 disciplines et 81 épreuves) seront accueillis à Lausanne, Les Diablerets, Leysin, Champéry, St-Moritz, Les Tuffes, la Vallée de Joux et Villars.



Indemnité pour «dézonage»: entre illusion et faux espoirs...

La propriété est un droit fondamental garanti par la Constitution suisse. Toutefois, elle peut être limitée en cas d'expropriation. Quand l'expropriation donne-t-elle droit à une indemnisation et en quoi cela concerne-t-il les communes?



Marc-Olivier Buffat
Député, docteur en droit
et avocat

L'article 26 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (ci-après Cst) garantit la propriété. Cette garantie n'est toutefois pas absolue puisqu'elle peut être limitée d'après les conditions strictes prévues par l'article 36 Cst. En outre, l'article 26 al. 2 précise qu'une pleine indemnité est due en cas d'expropriation ou de restriction de la propriété qui équivaut à une expropriation.

Il existe deux formes d'expropriations

L'expropriation *formelle* est un acte de droit public qui a pour but de transférer à la Commune, en vue de la réalisation d'un ouvrage de caractère public (route, giratoire, trottoir, école, etc.), la propriété d'un bien contre paiement d'une pleine indemnité dans le cadre d'une procédure fixée par la loi¹.

L'expropriation *matérielle* (article 26 al. 2 Cst) a, quant à elle, été définie par la jurisprudence. Il s'agit ainsi de l'interdiction ou la restriction de l'usage d'un bien immobilier actuel ou dans un avenir proche ou prévisible, de façon particuliè-

rement grave du fait du retrait d'une faculté essentielle de son droit de propriété. Une atteinte de moindre importance peut aussi constituer une expropriation matérielle si elle frappe un ou plusieurs propriétaires de manière telle qu'ils devraient supporter un sacrifice trop considérable, incompatible avec le principe de l'égalité de traitement². Cette jurisprudence, bien ancrée et restrictive, confirmée par le Tribunal fédéral depuis près de cinquante ans, ne laissait guère d'espoir d'indemnité en cas de dézonage.

La situation actuelle dans le canton de Vaud

L'entrée en vigueur des dispositions de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (ci-après LAT) ont eu pour conséquence d'imposer un redimensionnement drastique des zones à bâtir existantes. En amont, l'art. 5 al. 1bis LAT a instauré un régime de compensation et d'indemnisation qui avait pour objectif de pondérer les effets de ces nouvelles mesures sur les propriétaires concernés. Cela laissait croire, en théorie, que les ressources nécessaires avaient été mises en place afin de permettre une application plus large de la notion d'indemnité matérielle.

Pareillement, la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (ci-après LATC) prévoit un mécanisme de compensation sous la forme d'une taxe sur la plus-value des avantages liés à une mesure d'aménagement du territoire, à hauteur de 20% (art. 64, 65 et 68 LATC)³. Le produit de cette taxe alimente un fonds cantonal géré par le Département du territoire et de l'environnement qui se charge, en partie, d'indemniser les propriétaires lésés, mais pas uniquement⁴.

Pas si simple en pratique

Las, la réalité juridique risque d'être bien différente et l'on peut résumer la situation ainsi. En principe, le non-classement (ou refus de classement) d'un terrain en zone à bâtir ne donne pas lieu à indemnité. Il y a refus de classement lorsque la modification d'un plan d'affectation, qui a pour effet de sortir une parcelle de la zone à bâtir où elle se trouvait auparavant, intervient pour adapter ce plan aux exigences de la LAT, et partant pour mettre en œuvre les principes du droit constitutionnel en matière de droit foncier.

Le Tribunal fédéral⁵ reconnaît qu'un refus de classer en zone à bâtir n'entraîne en principe pas l'obligation

AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES

Sortimo®
AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES
Gerber Frères Sàrl
Représentant Sortimo pour la Suisse Romande

1052 Le Mont-sur-Lausanne
1242 Satigny - GE
021 653 51 52
sortimo@gerber-freres.ch

www.gerber-freres.ch
www.sortimo.ch

Avec **Sortimo** vous êtes organisés et efficaces, et cela se voit !





L'expropriation formelle se distingue de l'expropriation matérielle.

Procédure auprès des tribunaux d'expropriation

En l'état, ce sont les tribunaux d'expropriation, soit les tribunaux civils du for du lieu de situation de l'immeuble, qui sont compétents (articles 2 chiffres 2 et 3 de la loi d'organisation judiciaire du 12 décembre 1979, ainsi que les articles 29 et 30 de la loi sur l'expropriation). La procédure est complexe dans la mesure où le tribunal d'expropriation doit se constituer et qu'il n'est pas toujours apte à répondre à des questions liées à l'aménagement du territoire, soit de droit public.

Une motion est actuellement à l'étude au Grand Conseil afin qu'une commission cantonale soit créée en matière d'expropriation matérielle dont les décisions seraient susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public. Ce système serait donc le pendant de ce qui existe déjà en matière de taxes de plus-values. Il aurait, à mon avis, le mérite de la cohérence et d'une certaine simplicité.

En conclusion, les promesses formulées, soit lors de la votation populaire de 2012, soit lors de la création de fonds cantonaux «pour l'aménagement du territoire» (par exemple art. 68 LATC), ne trouveront guère de concrétisation et nourriront sans doute d'amères désillusions pour les propriétaires concernés. ■

Pour plus d'informations, lire l'article «L'ASPAN et l'expropriation matérielle», B. Knapp, A. Monney et A. Guidetti, paru en 1978 dans *Habitation*, revue trimestrielle de la section romande de l'Association suisse pour l'habitat.

pour les pouvoirs publics d'indemniser le propriétaire touché. Le refus de classer n'est assimilable à un cas d'expropriation matérielle que de manière exceptionnelle. Tel est en particulier le cas lorsque:

1. le propriétaire possède un terrain constructible ou avec un équipement de base;
2. ce terrain est inclus dans un plan directeur des égouts conforme à la législation sur la protection des eaux;
3. le propriétaire a déjà dépensé un argent considérable pour viabiliser son bien-fonds.

En règle générale, ces trois conditions doivent être remplies de manière **cumulative**. Elles ne contiennent cependant pas une description exhaustive des cas de refus de classer susceptibles de générer une indemnité.

Suivant les circonstances, d'autres éléments liés à la bonne foi peuvent paraître d'une importance si grande qu'ils auraient justifié un classement en zone à bâtir. Ce dernier peut enfin s'imposer lorsque le bien-fonds en question se situe dans un terrain largement bâti⁶. Selon la jurisprudence constante du Tribunal fédéral, il convient de se livrer à une appréciation d'ensemble de tous les éléments, en droit et en fait⁷.

Des indemnisations possibles dans le cas des zones réservées?

Depuis bientôt une année, la plupart des communes vaudoises adaptent leurs plans directeurs ou plans généraux d'affectation à la nouvelle législation fédérale et/ou cantonale. Afin d'évi-

ter des blocages, certaines communes recourent assez systématiquement, et parfois de façon assez «généreuse», à l'application d'une zone réservée (art. 46 LATC). La question peut se poser, à juste titre, si un tel classement donnerait droit, à terme, à une indemnisation.

Dans la mesure où la zone réservée est considérée comme une mesure provisionnelle que l'on peut assimiler à une interdiction de construire limitée dans le temps, elle ne donne en principe pas droit à indemnisation. Il en va toutefois différemment si, à l'issue de la validité de la zone réservée selon l'art. 46 LATC, le terrain est définitivement déclassé. A ce moment, le droit à une indemnisation pourrait renaître.

Le cas particulier des résidences secondaires

Avec l'entrée en vigueur de l'art. 75b Cst limitant les résidences secondaires à 20% du parc des logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune, la jurisprudence a clairement exclu l'obtention d'une indemnité en cas de refus d'un permis de construire. En effet, la publicité faite autour de ces textes fut telle que les propriétaires devaient bien penser qu'un permis demandé après le 11 mars 2012 ne pourrait plus être octroyé.

La jurisprudence a en outre considéré que la nouvelle norme constitutionnelle ne privait pas les propriétaires de possibilités de construire, mais les privait uniquement de construire des résidences secondaires.

1. Définition donnée par le canton de Vaud sur le site officiel de l'Etat de Vaud, sur la page consacrée aux expropriations (rubrique «Domaines et bâtiments») <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/domaines-et-batiments-proprietes-communales/expropriations> (consulté le 12.02.19).
2. ATF 1C_215/2015 du 7 mars 2016, consid. 3.1.
3. Plus de précisions juridiques sur les taxes de la LATC dans l'article du même auteur paru dans *Point CommUNE!* N°66 (automne 2018), pages 29-30.
4. Précisions sur le site officiel de l'Etat de Vaud, sur la page consacrée à la taxe sur la plus-value (rubrique «Plan d'affectation communal») <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/plan-d-affectation-communal/taxe-sur-la-plus-value> (consulté le 12.02.19).
5. ATF 1C_215/2015 du 7 mars 2016, consid. 3.5.1.
6. ATF 132 II 218.
7. ATF 125 II 431 consid. 4a; cf. é.g. ATF 131 II 151 consid. 2.4.1 s.



ÇA-BALAIE.COM



PRESENT

LES 2^{es} ATELIERS DE LA VOIRIE

le **vendredi 24 mai 2019** de 10h00 à 17h00,
à la **cantine de l'Abbaye, à la Sarraz**

Au programme :

- **Henry Recycling** avec sa déchetterie mobile, version 2
- **Ça-Balaie.com** avec ses balayeuses électriques et son camion Hurricane
- **Etraxa** avec son camion aspirateur
- **Liaudet PIAL** avec son véhicule d'intervention de curage et pompage.

Mais aussi :

des exposants à la pointe du progrès
dans les domaines suivants :

- Fourniture de conteneurs en tous genres
- Equipements électroniques de contrôle de niveau
- Poubelles électroniques
- Presses à plastique et à cartons, presse à flacons
- Systèmes d'identification électroniques des déchets de rue pour une gestion intelligente des interventions de nettoyage
- Système de géolocalisation et gestion des remplissages

Des ateliers et des démonstrations vous permettront de vous renseigner sur la qualité de nos prestations.

Et surtout :

- Accueil dès 10h00
- Partie officielle à 11h30
- Apéritif et repas dès 12h00.

Inscriptions jusqu'au mardi 30 avril 2019.
Renseignements et inscriptions à
communication@henrytransports.ch



Henry Recycling - Déchetterie mobile



Ça-Balaie.com - Camion Hurricane



Etraxa - Camion aspirateur



Liaudet PIAL - Véhicule d'intervention de curage et pompage

HENRY RECYCLING

En Reculan 3 – 1024 Ecublens

communication@henrytransports.ch | www.henryrecycling.ch | 0800 44 22 22

Une marque de

HENRY
TRANSPORTS

Le Grand Genève: une agglomération transfrontalière

Cette aventure politique a débuté dans les années 70 entre le Canton de Genève et le territoire français riverain pour coordonner les questions transfrontalières. Les partenaires vaudois, le Canton de Vaud et la Région de Nyon, collaborent à cette construction depuis 2004, à la suite à la mise en œuvre de la politique fédérale des agglomérations.



Pascale Roulet Mariani
Responsable du pôle Territoire, mobilité et environnement de la Région de Nyon, cheffe de projet Grand Genève pour les partenaires vaudois

Le Grand Genève recouvre trois notions: un territoire, une gouvernance et un projet.

C'est un territoire composite dont la diversité est un atout. C'est une gouvernance de coordination basée sur le droit public. Et c'est un projet qui met en exergue les grandes infrastructures structurantes qui servent de levier pour développer les approches locales.

La volonté de travailler en transfrontalier et en transcantonnel pour résoudre les défis d'un développement très imbriqué s'est peu à peu organisée et précisée sur les champs de la mobilité, l'urbanisation et l'environnement, et autour d'un périmètre géographique reconnu par la Confédération. Ce territoire fait face à des enjeux et des défis importants et urgents, générés par un développement soutenu de toute la région et le rayonnement de Genève qui bénéficie à tous les partenaires de ce bassin de vie.

Un groupement local de coopération transfrontalière pour mener à bien les projets

Cette entité juridique de droit européen, dont le siège est à Genève, lie depuis 2013 huit partenaires et deux membres associés, la Région de Nyon y représente les communes du district. Les statuts du Grand Genève ont été adoptés par les Grands Conseils genevois et vaudois, le Conseil intercommunal de la Région de Nyon et les instances françaises. Une Assemblée à 24 voix (12 suisses et 12 françaises) et un Bureau rassemblant toutes les parties orientent les opérations et s'appuient sur un comité technique à huit membres, trois chefs de projets

(franco-valdo-genevois) et une équipe de projet, mis à disposition par les partenaires pour conduire les travaux.

Les partenaires ont engagé un programme de travail à long terme pour la qualité de vie de l'agglomération: réduction des nuisances, préservation des espaces naturels et ouverts, développement des approches vertueuses dans la coordination des enjeux de mobilité, urbanisation, paysage et environnement à travers le «**Projet de territoire Grand Genève 2016-2030**». Cette vision faitière se concrétise en mesures d'urbanisation, de paysage, de mobilité faisant l'objet d'appels à projets dans le cadre du programme suisse des agglomérations, qui finance les seules mesures de mobilité. Le Grand Genève s'appuie aussi sur d'autres programmes de financement, tels que le programme européen Interreg, pour conduire des actions qui contribuent à la construction de l'agglomération au-delà de la réalisation d'infrastructures.

Quels sont les avantages concrets pour le territoire vaudois?

Les avantages sont multiples. Financiers bien sûr, puisque le projet d'agglomération peut être bénéficiaire de subventionnements, mais aussi en termes de réflexions pour un développement cohérent du territoire franco-valdo-genevois grâce au dialogue noué entre les différentes collectivités. Chaque territoire conserve toutefois son autonomie et décline, selon ses besoins et ses possibilités, les préconisations du Grand Genève.

Un avantage pour la reconnaissance des enjeux du district de Nyon

Le projet d'agglomération doit être étroitement coordonné avec les plans

directeurs cantonaux genevois et vaudois. Les projets qui y figurent bénéficient ainsi d'une reconnaissance aux différentes échelles et sont consolidés dans leur pertinence, facilitant leur développement et leur financement.

La mutualisation des actions et des moyens permet de faire progresser les projets plus rapidement

Le fait de travailler sur une grande échelle avec les moyens de nombreuses collectivités est un atout pour lever des fonds et organiser des événements. Par exemple, l'outil «**Contrat corridors biologiques**» a permis de réunir plus de deux millions, en fédérant les acteurs privés et publics actifs dans la préservation de la nature autour d'actions qui renforcent le «**capital biodiversité**» du district de Nyon.

Les Assises européennes de la transition énergétique ont pu se tenir en janvier 2018 à Genève, en partenariat avec Bordeaux et Dunkerque. Leur retentissement est important en termes de sensibilisation et d'image (5030 participants pour plus de cent conférences, ateliers, visites etc.). Quinze événements proposés par la société civile se sont déroulés dans le district de Nyon, instaurant une dynamique très constructive de collaboration entre Communes, Canton, acteurs associatifs et culturels actifs dans l'environnement.

Un levier pour réaliser des infrastructures de transports, la concrétisation est engagée

Le Grand Genève a déposé trois projets auprès de la Confédération, en 2007, 2012 et 2016, assortis de mesures de mobilité pouvant bénéficier de cofinancements. Il a obtenu 493 millions pour les mesures de ces trois projets. Dans

BON POUR VOS AFFAIRES. ET VOTRE IMAGE.

TRANSIT CUSTOM DÈS 29 298.- CHF

Ford Transit Custom Van L1. Prix net dès 27 203 CHF. Prix catalogue dès 29 298 CHF, diesel 2.0, 130 ch, traction avant, boîte man., 6 vitesses. Consommation mixte 6.1-6.6 (équiv. ess. 6.9) l/100 km*. Émissions de CO₂ 157-172 g/km plus 26-28 g/km de la fourniture de carburant*. Le rendement énergétique n'était pas disponible au moment d'aller sous presse. Moyenne de tous les véhicules neufs immatriculés en Suisse: 137 g/km. Les valeurs de consommation et de CO₂ sont des valeurs de consommation standard européennes et peuvent varier considérablement dans la pratique selon le style de conduite, la charge utile, l'équipement, la taille des roues et la saison.



Emil Frey SA Crissier

Chemin de Cloalet 19, 1023 Crissier – www.emilfreycrissier.ch

Votre fournisseur d'émotions



ELO[®]
Digital Office

La solution GED pour les communes à la pointe du numérique!

Une solution moderne, efficace et préconfigurée qui intègre l'ensemble des fonctionnalités recherchées en un seul produit.

- Mobilité sans compromis
- Intégration avec vos outils bureautiques
- Intégration avec vos applications métier
- Reprise de votre plan de classement ArchiClass
- Conformité ISO 15489 (record management)
- Licences forfaitaires illimitées pour les communes
- Accompagnement méthodologique



PROTOCOL
INFORMATIQUE

www.protocol.ch • Tél. 021 623 77 77 • www.elo.com

LE GRAND GENÈVE EN CHIFFRES

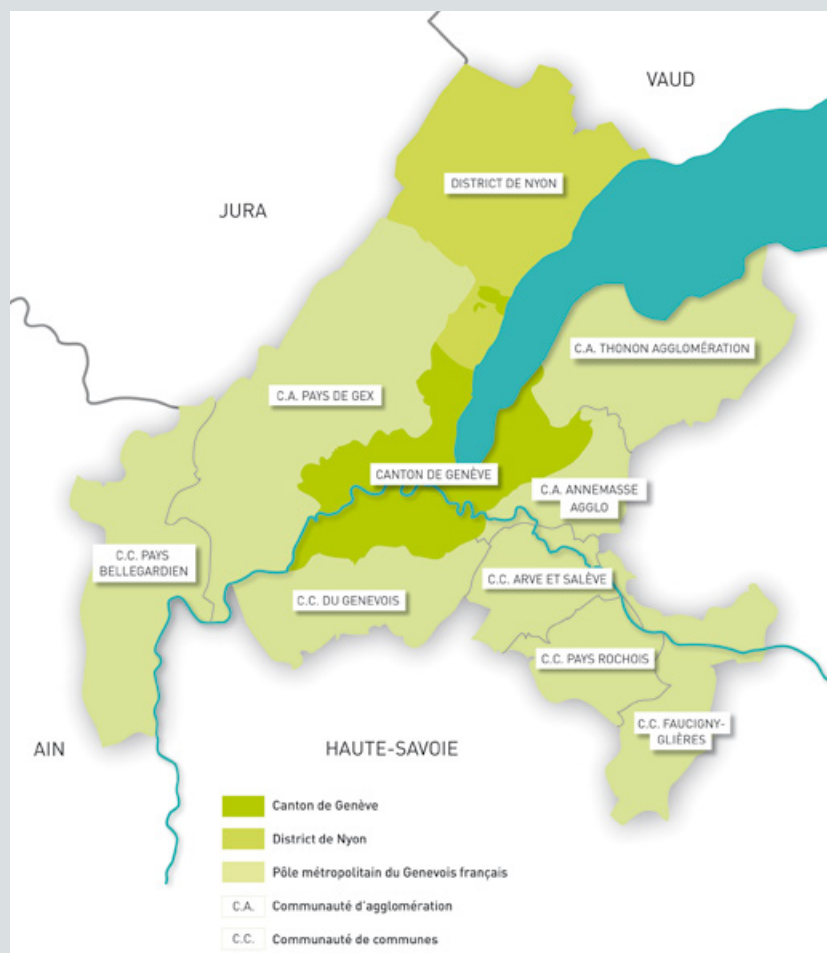
- 2 pays
- 2 cantons suisses
- 2 départements français
- 1 région
- 212 communes
- 1 million d'habitants
- 500'000 emplois

Les partenaires

- Canton de Genève – 7 voix
- Ville de Genève – 1 voix
- Canton de Vaud – 1 voix
- Région de Nyon – 3 voix
- Pôle métropolitain du genevois français – 5 voix
- Conseil général de la Haute-Savoie – 2 voix
- Conseil général de l'Ain – 2 voix
- Région Auvergne-Rhône-Alpes – 3 voix

Les observateurs

- L'Etat français et la Confédération Suisse



ce montant, 80 millions sont alloués au district de Nyon pour 20 mesures sises dans de nombreuses communes.

Les maîtres d'ouvrage peuvent ainsi bénéficier de 35 à 40% de cofinancement fédéral, auxquels peuvent s'additionner, pour les mesures vaudoises, ceux de la Région de Nyon et du Canton de Vaud relatifs à la mobilité douce notamment.

A Gland, un passage confortable pour les mobilités douces relie et rapproche les deux parties de la ville depuis 2017. D'autres mesures de mobilité douce sont à l'étude, à Eysins, Nyon, Prangins (dont une passerelle qui a fait l'objet d'un mandat d'études parallèles), Gland, Rolle, Mont-sur-Rolle. Les travaux de l'itinéraire Rolle-Perroy ont d'ailleurs débuté.

La requalification de la route Suisse Versoix-Founex en faveur d'un usage partagé pour tous les modes de transport est en travaux, depuis le printemps 2018. Le projet se poursuivra par étapes jusqu'à Perroy.

Ce sont quelques exemples des nombreuses infrastructures qui ont bénéficié et bénéficieront de ces soutiens financiers.

A l'échelle du Grand Genève, des réalisations emblématiques pour l'ensemble des habitants vont changer les comportements dans ce bassin de vie

La mise en service du Léman Express est prévue en décembre 2019, Coppet relié à Annemasse par la gare de Cornavin en moins d'une heure par exemple, c'est une révolution pour les déplacements dans le Grand Genève.

Le réseau de tramways s'étoffe aussi, le tram d'Annemasse est en construction, celui de Saint-Julien en programmation, le tram du Grand Saconnex est cofinancé dans le cadre du projet d'agglomération de troisième génération, après ceux d'Onex-Bernex et Meyrin-CERN en service.

La voie verte du Grand Genève a été inaugurée en juin 2018 entre Annemasse et les Eaux-Vives. Ces 3,5 km de voie cyclable et piétonne préfigurent le grand tracé reliant la rive droite à la rive gauche, et d'autres voies vertes structurantes. ■

Les Brandons de Moudon: une fête dépendante du bénévolat et des partenaires

Les 22, 23 et 24 mars 2019, la commune de Moudon accueille ses habituels Brandons, une fête de tradition qui sait encore rassembler tous les âges. Son président nous donne quelques infos sur les coulisses.



Damien Wenger
Président des Brandons
de Moudon

Ce carnaval classé au patrimoine immatériel vaudois demande beaucoup à son comité d'organisation! Les 11 membres bénévoles du comité, très motivés, donnent beaucoup de leur temps afin de concocter un carnaval riche en émotions!

Les Brandons de Moudon en quelques chiffres

Une grande partie du budget des Brandons est issue du sponsoring et des dons. Le reste provient des recettes réalisées lors du carnaval (vente de boissons, repas, billets, etc.). La part la plus importante est consacrée au paiement des différents cachets et frais liés à la manifestation. Toutefois, ce carnaval ne se résume pas qu'à ses finances! C'est aussi:

- 4 cortèges sur le week-end
- Près de 900 enfants au cortège des enfants
- 15 Guggen triées sur le volet
- Une quinzaine de chars
- 10'000 personnes attendues pour le cortège du dimanche
- Plus de 200 bénévoles

Une organisation basée sur l'entraide

Pour organiser une manifestation d'une telle ampleur, il est indispensable que diffère-

le plein
d'énergie

ruey-termoplan
mazout | essence | diesel **0800 844 244**
ruey-termoplan.ch

PLASTILINE SA
DONNEZ UN SENS À VOTRE SIGNALISATION

MARQUAGE SIGNALISATION SIGNALISATION DYNAMIQUE MOBILIER URBAIN

souhaitez-vous avoir plus d'informations?
CONTACTEZ-NOUS AU 021 625 25 24
WWW.PLASTILINE.CH

BO PLASTILINE SA - Ch.Du Saux 1 - 1131 Tolochenaz



Brandons de Moudon (2017). Photo: Journal de Moudon.

rentes parties s'unissent à nous pour nous aider à la bonne marche de la fête. Et c'est chose faite! En effet, les autorités communales nous donnent un immense coup de main par la mise à disposition de salles, de lieux-dits et d'endroits divers en ville, ainsi que de différents services communaux.

Le poste de gendarmerie local est disponible toute l'année pour nous recevoir afin de nous conseiller au mieux au sujet des aspects légaux. Et pendant l'événement, la police communale gère la fermeture des routes, organise les signalisations provisoires, maîtrise le parking sauvage et pose des barrières.

Le SDIS Haute-Broye de la caserne de Moudon gère pour nous l'ensemble de la prévention incendie et la partie parking. La voirie communale et le service forestier font un immense travail de tri et de ramassage des déchets en ville, et nous aident pour le transport et la livraison de différents matériels propres à la construction de la fête.

Sans oublier les bénévoles qui, chaque année, répondent présents pour la tenue des différents lieux de fête.

Les enjeux du bénévolat

Il devient de plus en plus compliqué d'organiser une telle manifestation. Les postes dans les comités d'organisation

Mot de Mme Carole Pico, syndique de Moudon, sur les Brandons

Les Brandons ne sont pas une simple fête, mais plutôt deux fêtes en une: une antique célébration de l'arrivée du printemps et un carnaval dans la plus pure tradition. Par la musique, les costumes, les cortèges ou encore le barbouillage des vitrines, on oublie le quotidien, on fait la satire de l'année écoulée et on remet en question l'ordre établi dans un esprit bon enfant. D'ailleurs, la Municipalité elle-même ne se prête-t-elle pas au jeu, en remettant les clefs de la ville au comité des Brandons?

Mais au-delà du simple divertissement, les Brandons participent au rayonnement culturel de Moudon et jouent un rôle central dans la vie de la commune. Événement populaire et familial, rassemblement par excellence, les Brandons sont le véritable creuset d'une identité moudonnoise qui se joue des âges et des origines.

doivent se semi-professionnaliser si l'on veut respecter les normes et obligations imposées. Ce qui retient bon nombre d'intéressés à rejoindre nos rangs. En effet, la charge de travail est conséquente et il faut de réelles motivations afin de s'investir dans un comité comme celui des Brandons de Moudon. Trouver des bénévoles est aussi difficile. Cela s'explique par le grand nombre de manifestations d'ampleur dans le canton, qui requièrent elles aussi des bénévoles.

Sans l'aide précieuse de tous ces services et personnes, il nous serait impossible d'organiser cette magnifique fête faisant partie du patrimoine culturel de Moudon. Un grand merci!

Finalement, l'important est de constater que petits et grands s'amusent et prennent du plaisir aux Brandons de Moudon. Dans les rues, bars et restaurants, sur les lieux de fête et partout ailleurs dans la ville. Cette satisfaction des participants nous permet de continuer à brandonner ensemble, cette année sur le thème de l'Arctique en particulier! ■

aVDaas! 2019: que de nouveautés dans les assurances sociales

L'association vaudoise des agent-e-s d'assurances sociales (aVDaas) est heureuse de pouvoir vous apporter quelques bonnes nouvelles via ce numéro de printemps.



Eric Rochat
Membre du comité
de l'aVDaas

Notre association est ravie de pouvoir participer à l'élaboration du magazine *Point CommUNE!* et nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour rappeler que le rôle des agences d'assurances sociales est d'informer, orienter et accompagner les usagers dans leurs démarches en lien avec les prestations sociales. Nous espérons également que cet article vous permettra d'y voir plus clair quant à la situation en 2019.

Rentes de l'AVS

Aucune base légale n'ayant été modifiée concernant l'âge ouvrant le droit à la rente, cette année les femmes nées en 1954 et les hommes nés en 1955 devront effectuer les démarches puisque, malgré toutes ces années de cotisations versées, la rente ne vient pas toute seule!

Une anticipation de la rente est également possible moyennant une réduction à vie:

- 2 ans: réduction 13,6%
- 1 an: réduction 6,8%

A l'inverse, un ajournement est également possible, d'une période de 1 à 5 ans, et permettra de bénéficier d'un supplément progressif.

Un calcul prévisionnel de rente vous aidera à prendre la bonne décision. Renseignez-vous!

Une bonne nouvelle à relever concerne les rentes AVS/AI et les allocations pour impotent (inchangées depuis 2015) qui augmentent en 2019:

Rente entière	2018	2019
Min.	CHF 1'175	CHF 1'185
Max.	CHF 2'350	CHF 2'370

La rente entière maximum pour couple sera plafonnée aux 150% de la rente simple.

Prestations complémentaires AVS/AI

Suite à l'augmentation des rentes, les forfaits destinés à la couverture des besoins vitaux ont également été modifiés à la hausse. Toutefois, les forfaits pris en compte en matière de loyer restent inchangés.

Toute personne au bénéfice des PC AVS/AI peut également demander

le remboursement des frais de maladie dans un délai de 15 mois suivant l'établissement de la facture.

Prestations complémentaires pour familles

Cette prestation cantonale a pour but de garantir la sécurité matérielle des familles de condition modeste qui travaillent.

Des conditions cumulatives doivent être remplies:

- domicile dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et titre de séjour valable;
- ménage commun avec au moins un des enfants âgé de moins de 16 ans;
- dépenses reconnues supérieures aux revenus déterminants selon les normes définies dans la loi sur les PC Familles.

Pour obtenir ces prestations, il faut contacter le Centre régional de décision PC familles (CRD) de sa région.

Rente-pont

Cette prestation cantonale vise à couvrir les besoins vitaux des personnes n'ayant pas ou plus droit aux indemnités de chômage alors qu'elles ne se trouvent qu'à quelques années du droit à la rente AVS.



YVERDON 024 445 36 78

VALLORBE 021 843 14 24

LAUSANNE 021 653 60 60

www.claude-favre.ch

Spécialiste toitures & façades



Les conditions d'octroi pour accéder à cette prestation sont nombreuses et une analyse minutieuse est nécessaire.

Allocations familiales

Encore des bonnes nouvelles... Les montants sont revus à la hausse en 2019:

- CHF 300.- 1^{er} et 2^e enfant
- CHF 380.- dès le 3^e enfant

En formation (jusqu'à 25 ans):

- CHF 360.- 1^{er} et 2^e enfant
- CHF 440.- dès le 3^e enfant

Les allocations de naissance et d'adoption restent inchangées. Rappelons qu'un jeune en formation ne peut justifier une allocation s'il perçoit un revenu égal ou supérieur à CHF 2'370.-.

Ce barème ne concerne pas les allocations versées aux travailleurs agricoles et aux agriculteurs indépendants selon la LFA¹, lesquelles restent inchangées. Cependant, un complément cantonal est instauré depuis le 1^{er} janvier 2018.

Compte tenu de l'écart existant pour certaines familles entre le barème

agricole (LFA + Charte) et le barème hors agriculture, le Grand Conseil a accepté de verser un complément cantonal aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles.

Le complément sera calculé individuellement de manière que les bénéficiaires d'allocations familiales du monde agricole reçoivent au moins le barème cantonal.

Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF

Pour les personnes de condition indépendante comme pour les personnes sans activité lucrative, le montant de la cotisation minimale annuelle (frais d'administration non compris) passe de CHF 478.- à CHF 482.-

Pour l'indépendant, le taux de cotisations est dégressif lorsque le revenu déterminant est inférieur à CHF 56'900.- Il atteindra un minimum de 5,196% pour un revenu de CHF 9'500.-

A cela s'ajouteront:

- 2,7% Allocations familiales
- 0,06% PC Familles et rente-pont

Pour les personnes sans activité lucrative, la fortune déterminante permet de calculer la cotisation:

$$\begin{aligned} & \text{fortune imposable} \\ & + \text{rentes annuelles} \times 20 \\ & = \text{fortune déterminante} \end{aligned}$$

Fortune déterminante	Cotisation
Inférieure à CHF 300'000.-	CHF 482.-
A partir de CHF 8'400'000.-	CHF 24'100.-

Rappel des taux de cotisations paritaires selon le droit fédéral:

	Employeur	Employé	TOTAL
AVS	4,20%	4,20%	8,40%
AI	0,70%	0,70%	1,40%
APG	0,225%	0,225%	0,450%
			10,25%
AC1	1,10% jusqu'à CHF 148'200.-	1,10%	2,20%
Tot.	6,23%	6,23%	12,45%
AC2	0,50% dès CHF 148'201.-	0,50%	1,00%

Au total des cotisations AVS/AI/APG des employeurs et employés de 10,25% s'ajoutent 2,2% de cotisations à l'assurance-chômage pour les salaires jusqu'à CHF 148'200.- (AC1), ainsi que la contribution de solidarité de 1% perçue sur les salaires dès CHF 148'201.- (AC2).

Les cotisations à l'assurance-chômage sont facturées jusqu'à CHF 148'200.- de revenu annuel (ou CHF 12'350.- par mois). En cas de fortes variations salariales (salaires attribués en fonction du résultat, versement de primes, etc.) ou lorsque les 12^e et 13^e salaires sont payés de manière

simultanée, le revenu annuel doit être pris en considération.

La franchise pour les travailleurs ayant atteint l'âge terme demeure à CHF 1'400.-/mois.

Au niveau des cotisations relatives au droit cantonal, la hausse précitée des allocations familiales entraîne une modification du taux de la cotisation qui en assure le financement. A charge des employeurs, le taux global de la Caisse d'allocations familiales passe ainsi de 2,315 à 2,83% et la contribution pour l'accueil de jour des enfants de 0,12 à 0,16%.

Les cotisations pour les PC Familles et la rente-pont restent inchangées à 0,12%

Revenus de minime importance

Pour rappel, lorsque le salaire déterminant n'excède pas CHF 2'300.- par année civile et par employeur, les cotisations ne sont perçues qu'à la demande de l'assuré.

Les revenus réalisés par les personnes employées dans des ménages privés sont soumis dans tous les cas. Sauf pour les salaires réalisés jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de

laquelle les employés ont eu leur 25^e anniversaire et pour autant que le revenu n'excède pas CHF 750.- par année civile et par employeur.

Dans ce cas de figure, les cotisations ne seront prélevées que sur demande expresse de l'assuré.

Il est important de rappeler que se soustraire à déclarer un-e employé-e de ménage est illégal et que cela peut avoir des conséquences graves en cas d'accident professionnel qui pourrait déclencher une invalidité.

En ce qui concerne le salaire des personnes rémunérées par des producteurs de danse et de théâtre, des orchestres, des producteurs dans le domaine phonographique et audiovisuel, des radios et des télévisions ainsi que par des écoles dans le domaine artistique, les salaires sont soumis aux cotisations dès le premier franc.

Subside cantonal pour les primes d'assurance maladie

Les nouvelles règles cantonales en vigueur dans le domaine du subsidé LAMal

(mesures RIE III), soit limiter la charge relative à la prime d'assurance-maladie à 10% du revenu déterminant depuis janvier 2019, ont engendré un nombre conséquent de nouvelles demandes. Un nouveau portail informatique permet à l'utilisateur d'effectuer sa demande par internet. Toutefois, il est toujours possible de le faire auprès de l'agence d'assurances sociales de son lieu de domicile.

Pour tout complément d'information sur l'un ou l'autre des sujets abordés dans cet article, le personnel qualifié des 34 agences d'assurances sociales réparties sur le canton de Vaud se tient à votre entière disposition. ■

Plus d'informations sur
www.caisseavsvaud.ch
www.vd.ch
www.avs-ai.ch
www.avdaas.ch

1. Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture.

Prime
technologies

La solution informatique communale
gérant près de 3 millions
d'habitants en Suisse

www.primetechnologies.ch

Habitants
MCH2
Planification financière
Mutations
Guichet virtuel
e-Voting
Registre communal
Cadastre
Budget
Amortissements
Dépouillement
Taxes
RH
Facturation
Chiens
RegBI
e-CH

Prime Technologies SA
Lonay - Noirmont

PRO CONCEPT
ERP
Swiss made software
by Sunwahn

nest
digital government

AVIATCO! Retour sur la traditionnelle journée technique

Ce sont essentiellement des visites de chantiers, mais des visites aussi diverses qu'enrichissantes, qui ont ponctué la 35^e journée technique de l'AVIATCO, au cœur de la cité de Saint-Légier-La Chiésaz le 2 novembre 2018.



Charles Wernuss
Chef de secteur police des constructions à Echallens, délégué Point CommUNE! de l'AVIATCO

Une quarantaine de techniciennes et techniciens communaux se sont retrouvés en novembre dernier dans une charmante bourgade de la Riviera vaudoise, Saint-Légier-La Chiésaz, à l'occasion de la journée technique d'automne de l'AVIATCO. Cette journée a été organisée avec succès par nos collègues David Ferrari, membre du comité de l'AVIATCO, et Jean-Patrice Krümel, chef du bureau technique de Saint-Légier-La Chiésaz.

La Veyre: un site de développement stratégique

Le syndic des lieux, M. Alain Bovey, a chaleureusement accueilli les participants avant de présenter sa commune d'environ 5'000 habitants. Puis M. Repetti, ingénieur urbaniste FSU, est venu expliquer le concept urbanistique du quartier de La Veyre prévu à Saint-Légier-La Chiésaz, et plus particulièrement celui de sa zone d'activités qui, avec un potentiel maximum de 45'000m² de surface totale de plancher sera susceptible, à terme, de générer quelque 560 emplois.



Visite du quartier Grandchamp à Saint-Légier-La Chiésaz, chantier complexe de par sa taille et sa proximité avec un autre chantier d'envergure à la gare. Les membres de l'AVIATCO présents ont pu poser toutes leurs questions et comparer ce projet avec ceux en cours dans leur service.

Trois visites de trois chantiers importants en cours de réalisation à Saint-Légier-La Chiésaz

Le chantier de modernisation de la ligne et de la gare ferroviaire Montreux-Vevey-Riviera (MVR)

M. Constantin, chef de projet au MVR, a démontré aux participants la complexité d'un tel chantier, situé à la fois au cœur d'une zone urbaine et à proximité d'un autre chantier d'envergure, le quartier de Grandchamp. De plus,



AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963 0800 107 000 | groupe-kunzli.ch

Assainissement et hygiène publique



KUNZLI FRÈRES SA

Inspection, détection et réhabilitation



AITV SA

Centre de gestion environnementale



CGE SA

les trains continuent à circuler la journée. Nous pouvons donc imaginer les difficultés et enjeux liés aux installations de chantier et à la planification des travaux de ces deux gros ouvrages de manière simultanée!

La construction des immeubles Grandchamp

M. Balmat, entrepreneur et l'un des concepteurs du projet, a résumé aux participants l'ampleur de ce chantier pharaonique à l'échelle de la commune de Saint-Légier-La Chiésaz: 11 immeubles pour 150 logements et un parking souterrain commun, prévu pour fin 2019.

Le réaménagement et l'amélioration du chemin des Boulingrins

M. Michaud, ingénieur chez TBM, a fait découvrir aux participants de cette journée technique la réalisation d'une route de contournement située quasiment

sous le tracé de l'autoroute A9 (Lausanne-Vevey), permettant de délester la circulation dans le centre de la localité.

Enfin, c'est autour d'un petit verre du cru généreusement offert par l'entreprise ayant conduit la dernière visite que les participants ont conclu cette journée bien remplie! ■

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

3 mai 2019 à Morges
pour la 36^e Assemblée générale.

10 novembre 2019
au Mont-sur-Lausanne pour
la journée technique.



Contrôles utilitaires

Géométrie

Service climatisation

Diagnostic électronique

Contrôle mécanique complet

tcs-vd.ch * 021 863 11 11



d'silence acoustique sa

Ch. I.-de Montolieu 161 - 1010 Lausanne
Tél. 021 601 44 59

acoustique des salles, acoustique du bâtiment,
vibrations, mesurages, expertise, suivi d'exécution

Pour votre
publicité dans

**Point
COMM
UNE!**

urbanic
Régie publicitaire

Chemin de Sous-Mont 21
1008 Prilly
info@urbanic.ch
Tél. 079 278 05 94

Zoom sur les armoiries communales vaudoises

Le *Point CommUNE!* s'est associé aux Archives cantonales vaudoises pour vous proposer une rubrique sur l'héraldique. Découvrez, en couleurs et en patois, la signification de quelques blasons et sobriquets communaux. Pour cette édition printanière, des blasons fleuris vous sont présentés!



Bussy-Chardonney

BLASONNEMENT Parti d'argent à la clef de gueules, et de gueules au chardon d'argent.

HISTOIRE Bussy-Chardonney est né de la fusion des deux anciennes communes de Bussy et de Chardonney, décrétée en 1961. La même année, les nouvelles autorités ont repris comme armoiries une composition unissant harmonieusement deux meubles provenant des armes des anciennes communes. La clef, attribut de saint Pierre, rappelle l'ancien patron de l'église de Bussy. Le chardon rendait parlantes les armoiries de Chardonney.

SOBRIQUET

Lè Moudzèts ou Lè Rogneux.



Arzier-Le Muids

BLASONNEMENT

Parti de gueules et d'azur à la foi d'argent parée d'or, mouvant de deux nuées d'argent et tenant une tige de rosier feuillée de sinople, fleurie de deux roses d'argent, le tout brochant.

HISTOIRE Propriété de la Chartreuse d'Oujon jusqu'à la Réforme, Arzier fut alors rattaché à la châtellenie de Nyon. Erigés en communauté autonome en 1657, Arzier et Le Muids s'administrèrent dès lors par un conseil élu par moitié dans chacun des deux villages. La foi héraldique, symbolisant cette collaboration, figure déjà sur un sceau du XVII^e siècle.

NOM DES HABITANTS Lè Brénards pour Arzier et Lè Raffis pour Le Muids.

Corcelles-près-Payerne



BLASONNEMENT

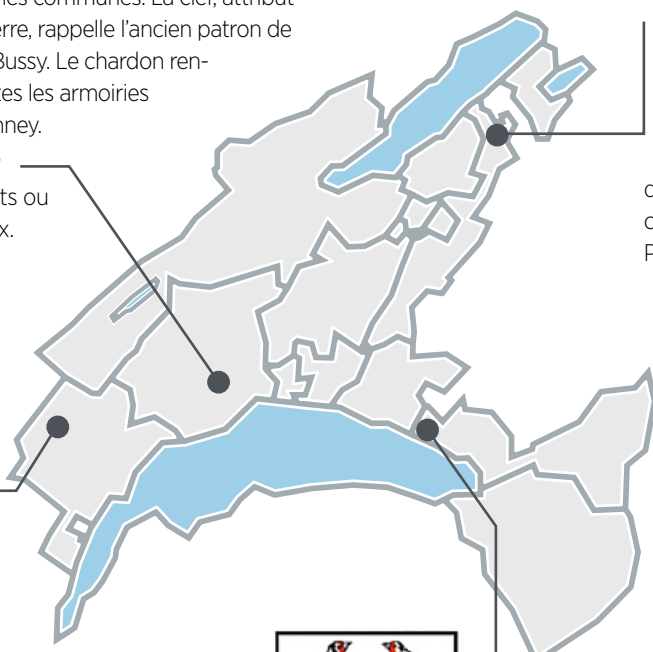
Parti d'argent et de gueules, à la tige de tabac feuillée et fleurie au naturel brochant en pal.

HISTOIRE Cette localité apparaît dès le XII^e

siècle parmi les dépendances du couvent de Payerne. A l'époque bernoise, Corcelles continua à former une seule communauté avec Payerne, et ne s'en sépara qu'en 1801. C'est pourquoi la commune a repris les émaux de Payerne pour le champ de ses armoiries, avec une tige de tabac symbolisant la principale culture de l'endroit.

SOBRIQUET

Les Ours blancs. L'origine de ce sobriquet serait due au fait que les habitants de Payerne, lorsque la bise froide venant du nord soufflait sur leur commune, avaient l'habitude de dire que ce vent provenait de la banquise de Corcelles.



Chardonne

BLASONNEMENT D'argent à trois chardons fleuris au naturel, mouvant d'un mont à trois coupeaux de sinople, sur les chardons dextre et senestre deux chardonnerets affrontés au naturel.

HISTOIRE Cité dès le XI^e siècle, Chardonne releva très anciennement de l'abbaye de Saint-Maurice, avant d'entrer dans la suzeraineté des évêques de Lausanne au XI^e siècle, avec la paroisse de Corsier dont il suivit longtemps les destinées. Les armoiries apparaissent au XVIII^e siècle, doublement parlantes par les chardons et les chardonnerets.

SOBRIQUET Lè Tserdignolet.

Je ne suis pas sûr d'utiliser les bonnes armoiries, que faire ?

Les communes qui souhaitent obtenir le blasonnement de leurs armoiries enregistrées ou leur représentation graphique peuvent le faire auprès des Archives cantonales vaudoises ou directement sur le site de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (www.ige.ch/suche).

Agenda UCV

	COMITÉ DE L'UCV	CONSEIL DES 50	GROUPE DES VILLES	GROUPE BOURGS & VILLAGES	JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES
MARS	mardi 19 à 12h <i>Lausanne</i>	jeudi 14 à 14h <i>Pomy</i>	mardi 26 à 7h30 <i>Lausanne</i>	mercredi 20 à 14h <i>Dully</i>	
AVRIL	lundi 29 à 7h <i>Bussigny</i>				
MAI	vendredi 24 à 7h <i>Bussigny</i>			mercredi 22 à 14h <i>Froideville</i>	
JUIN	vendredi 14 à 17h <i>Cossonay</i>	jeudi 27 à 14h <i>Savigny</i>	mardi 4 à 7h30 <i>Lausanne</i>		samedi 15 <i>Cossonay</i>

Agenda associations

	AVSM	AVDCH	ACVBC	aVDaas	AVIATCO	SOPV	CDPMV
MARS						vendredi 22 Assemblée générale	
MAI		vendredi 10 Assemblée générale <i>Caux</i>	vendredi 10 Assemblée générale <i>Saint-Cergue</i>	vendredi 10 Assemblée générale	vendredi 3 Assemblée générale <i>Morges</i>		
JUIN	jeudi 6 mercredi 12 Cours de formation <i>Epalinges (Aquatix)</i>						vendredi 21 Assemblée générale <i>Morges</i>

Formations et prestations de l'UCV

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élus, cadres et employés communaux sur www.ucv.ch/formations

Des questions juridiques, financières ou en lien avec le pilotage communal ? Les experts de l'UCV vous proposent des solutions au 021 557 81 30.

Manuel

Un manuel pour mieux comprendre la gestion financière communale

A commander sur www.ucv.ch/manuel



Annuaire 2019

Toujours plus complet, l'annuaire des communes vaudoises est disponible !

A commander sur www.ucv.ch/annuaire/commande



UCV App

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!* en format numérique sur l'application UCV





VOTRE SOLUTION DE GESTION COMMUNALE

Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec **plus de 230 communes installées**, nous mettons à votre service depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.



www.o-i.ch



www.oioi-web.ch

OiOi WEB

Le nouvel outil de conception de site internet dédié aux communes proposé par OFISA Informatique SA



RÉPARATION PAR LE GAINAGE DES CANALISATIONS



DEVELOPPEMENT DURABLE
RESPONSABILITE SOCIETALE

Intervention **24/7** numéro gratuit **0800 621 621** www.liaudet-pial.ch

Promouvoir le bien habiter



CRÉATEUR DE LOGEMENTS À LOYER ABORDABLE

Coopérative d'habitation reconnue d'utilité publique et sans but lucratif, nous sommes au service du développement de toutes les communes vaudoises. Notre capacité d'investissement nous permet de gérer toutes les étapes d'un projet, sans risque financier pour les administrations publiques.

C'est parce que nous refusons de spéculer sur nos objets immobiliers que nous pouvons proposer des loyers abordables*. Fidèle à nos valeurs fondatrices que sont le respect et la confiance, nous avons à cœur d'offrir à nos sociétaires la meilleure qualité de vie possible. C'est cela que nous appelons le « bien habiter ».

SCHL
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
D'HABITATION LAUSANNE

* Le loyer pour un logement de 3 pièces (77m²) au Chemin de Maillefer 125 à 137 au Mont-sur-Lausanne s'élève par exemple à CHF 1'366.-